

Comité Vienne de basketball



Annuaire 2025-2026

ADRESSES ET NUMERO DE TELEPHONE.....	4
Comité départemental Vienne de Basket-Ball	4
Ligue régionale Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball	4
Fédération française de Basket-Ball.....	4
COMED – commission médicale	4
Comité départemental olympique et sportif	4
COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE DE BASKETBALL ..	5
Composition du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball	5
Organisation du comité départemental Vienne de basketball	6
Salariés.....	7
Vérificateurs aux comptes	7
Présidents des clubs	8
Correspondants des clubs.....	10
Trésoriers des clubs	12
Correspondants techniques des clubs.....	14
Correspondants CDO des clubs	16
Correspondants mini et baby basket des clubs	18
Correspondants Licences	20
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CHAMPIONNATS SENIORS, U21, U18 SAISON 2025/2026.....	22
Dispositions générales.....	22
Dispositions particulières au championnat Pré-Régional Masculin	28
Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 2	29
Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 3	30
Dispositions particulières au championnat Pré-Régional Féminin	31
Dispositions particulières au championnat Départemental Féminin 2	32
Dispositions particulières aux championnats U21	33
Dispositions particulières au championnat U18F et M.....	34
RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES (U15, U13) – SAISON 2025/26	36
Dispositions générales.....	36
Dispositions particulières aux championnats U15	39
Dispositions particulières aux championnats U13	41
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U11 – SAISON 2025/26	43
Dispositions générales.....	43
Dispositions particulières aux championnats U11	45
Dispositions particulières aux plateaux U7	49
Dispositions particulières aux plateaux U9	50
RECAPITULATIF DES REGLES DE PARTICPATION PAR CATEGORIE D'AGE.....	52
TABLEAU DES SURCLASSEMENTS FFBB – SAISON 2025/2026	53
REGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR PLAY – SAISON 2025/2026.....	54
Challenge du fair-play : règlement.....	54
REGLEMENT DU CHALLENGE CLUB "MEILLEUR ESPRIT SPORTIF" – SAISON 2025/2026.....	56
REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE SENIORS ET JEUNES HENRI DARRIEUTORT – SAISON 2025/2026.....	58
REGLEMENT DES OFFICIELS - SAISON 2025/2026	62

REGLEMENT DE LA LEAGUE 3X3 VIENNE BASKET - SAISON 2025/2026	63
Organisation générale de la League 3x3 Vienne Basket	63
<i>RÈGLEMENT CHAMPIONNAT LOISIRS - SAISON 2025/2026</i>	67
<i>REGLEMENTS INTER-DEPARTEMENTAUX - CHAMPIONNATS JEUNES – PHASE PPR</i>	69
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13F – Phase PPR	69
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M – Phase PPR	71
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15F – Phase PPR	73
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M – Phase PPR	75
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18F – Phase PPR	77
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18M – Phase PPR	79
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M – Phase PPR	81
<i>CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2025/2026 PHASE 1 ET 2</i>	83
<i>CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2025/2026 PHASE 3</i>	84
<i>CALENDRIER ADMINISTRATIF - SAISON 2025/2026</i>	85
Réunions du comité directeur et de son bureau	85
Assemblées générales	85
<i>DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2025/2026</i>	86
Dispositions financières	86
<i>DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2025/2026</i>	89
Droits Engagement Championnats	89
Droits Engagement Coupe de la Vienne	90
<i>TARIFS LICENCES 2025-2026</i>	91

ADRESSES ET NUMERO DE TELEPHONE

Comité départemental Vienne de Basket-Ball

Téléport 1 Arobase 2
2 Avenue du Futuroscope
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
☎ : 06 88 77 47 58
@ : secretariat_general@viennebasketball.org

Ligue régionale Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball

14 Rue Cabanac
33800 BORDEAUX
☎ : 05 56 91 78 52
@ : ligue@naqbasket.fr

Fédération française de Basket-Ball

COMED – commission médicale

117 rue du château des rentiers
BP 403
75626 PARIS CEDEX 13
☎ : 01 53 94 25 00
☎ : 01 53 94 26 80
www.ffbb.com

Commission Médicale - Ligue Nouvelle Aquitaine de
Basket-Ball
14 Rue Cabanac
33800 BORDEAUX
@ : medicale@naqbasket.fr

Comité départemental olympique et sportif

Téléport 1 Arobase 2
2 Avenue du Futuroscope
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

☎ : 05 86 28 00 10
☎ : 05 49 36 11 91
<http://vienne.franceolympique.com>

COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE DE BASKETBALL

Composition du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball

<i>Co-président</i>	Nicolas Tranchant	co-presidence@viennebasketball.org	En charge du pôle développement
<i>Co-présidente</i>	Françoise Laurantin	co-presidence@viennebasketball.org	En charge du pôle compétition
<i>Vice-présidente</i>	Isabelle Courtin	icourtin@viennebasketball.org	En charge du pôle formation
<i>Vice-président</i>	Jean-Luc Ravenel	jeunesse@viennebasketball.org	En charge du pôle jeunesse
<i>Secrétaire général</i>	Stéphane Tastard	secretariat_general@viennebasketball.org	En charge du pôle administration
<i>Trésorerie</i>	Françoise Laurantin Sébastien Lumia	tresorerie@viennebasketball.org	
<i>Membre du bureau</i>	Gilles Lucquiaud	glucquiaud@viennebasketball.org	
<i>Membre du bureau</i>	Cyrielle Bibault	cbibault@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Catherine Abascal	cabascal@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Corentin Babin	cbabin@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Vivien Bernard	vbernard@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Sylvain Braconnier	sbraconnier@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Bertrand Demeyer	bdemeyer@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	François Dieulangard	fdieulangard@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Karine Dufour	kdufour@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Maeva Fetis	mfetis@viennebasketball.org	
<i>Elue</i>	Vanessa Regnier	vregnier@viennebasketball.org	
<i>Elu</i>	Louis Jacquet	ljacquet@viennebasketball.org	

Organisation du comité départemental Vienne de basketball

Pôle compétition	Resp. : Françoise Laurantin	Membres
Sportive U13 à Seniors commission_sportive@viennebasketball.org 06 25 02 66 28	Françoise Laurantin	C.Bibault et G Lucquiaud
Basket 3x3 commission_3x3@viennebasketball.org 06 81 66 26 48	Louis Jacquet	V. Regnier, et C. Babin Et N. Courtin (C)
Coupe de la Vienne coupe_vienne@viennebasketball.org 06 77 66 55 25	Gilles Lucquiaud	C. Abascal et I. Courtin Et L. Chantreau (C)
Règlements commission_statuts_reglements@viennebasketball.org 06 25 02 66 28	Stephane Tastard	F. Laurantin, C. Bibault et K. Dufour
Qualifications licences86@viennebasketball.org 06 25 02 66 28 / 07 86 42 14 32	Françoise Laurantin Cyrielle Bibault	
Salles et terrains salles_et_terrains@viennebasketball.org 06 86 41 38 31	K. Dufour, B. Demeyer	Les élus de secteur
Pôle développement	Resp. : Nicolas Tranchant	Membres
Nouvelles pratiques nouvelles_pratiques@viennebasketball.org 06 79 73 73 99	Bertrand Demeyer	S. Lumia et S. Braconnier
Développement féminin 06 10 26 76 79	Jean Luc Ravenel	N. Tranchant et S. Tastard
Trophée du fair-play fairplay@viennebasketball.org 06 82 70 92 50	Karine Dufour	B. Demeyer
Pôle formation	Resp. : Isabelle Courtin	Membres
Technique commission_technique@viennebasketball.org 06 80 78 74 25	Isabelle. Courtin	N. Tranchant et V. Regnier et A. Granguillotte (C)
Officiels cdo@viennebasketball.org 06 89 66 17 15	Vivien Bernard	C. Babin, F. Laurantin, I. Courtin, G. Lucquiaud Et M. Tastard (C), A. Riquet (C), N. Ravenel (C), L. Delhoume (C)
Désignation des arbitres repartition_arbitres@viennebasketball.org 06 30 75 68 53	Corentin Babin	F. Laurantin

Pôle jeunesse	Resp. : Jean-Luc Ravenel	Membres
Baby – Mini commission_jeunes@viennebasketball.org 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Basket Ecole commission_jeunes@viennebasketball.org 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Sportive U11 06 10 26 76 79	Jean-Luc Ravenel	C. Bibault, et M. Fétis
Pôle administration	Resp. : Stéphane Tastard	Membres
Communication 07 78 24 58 44	Maeva Fétis	
Trésorerie tresorerie@viennebasketball.org 06 25 02 66 28	Françoise Laurantin Sébastien Lumia	
Secrétariat général secretariat_general@viennebasketball.org 06 15 82 15 86	Stéphane Tastard	C.Babin
Médecin medicale@viennebasketball.org	François Dieulangard	

Salariés

Conseiller territorial	Omar Habanne ohabanne@viennebasketball.org	06 63 33 96 32
Agent de développement	Marie Greffier Agent_developpement@viennebasketball.org	06 88 77 47 58
Agent de développement sportif	Florian Thomas fthomas@viennebasketball.org	07 70 35 07 25

Vérificateurs aux comptes

Fabre Fabrice	fabricefabre@orange.fr	06 11 07 48 16
Merlière Anthony	anthony.merliere@bbox.fr	06 89 72 36 70

Présidents des clubs

N° club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	PASCAULT Vadim	06 61 53 61 21	3x3poitiers.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	asp86.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	CERQUEIRA Claudia	06 52 60 83 38	asbchatellerault.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	DEMEYER Bertrand	06 79 79 73 99	asvouglaisienne.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	FETIS Maéva	07 78 24 58 44	bccenonais.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	FUMOLEAU Aurore LALLEMAND Dalila	06 40 09 67 50 06 51 04 88 72	basketmorillon.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086018	CEP POITIERS	ANDRE Aurélien	06 78 39 26 36	ceppoitiers.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	cissebc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086002	CIVRAY USC	PENNETIER Gael	06 60 03 11 88	civrayusc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	RIVIER Sebastien FONTAINE Aline	06 78 74 63 91 06 64 70 31 34	fontainebasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	BOUSSEMART Gilles	06 35 51 37 31	gencaybb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086005	ITEUIL US	ROGEON Julie HALLOUIN Marius	06 48 08 40 30 06 47 15 57 74	iteuilus.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	FRASCA Jeremy	06 47 66 35 85	migneauxancesbc.presidence@viennebasketball.org

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	GACHET Baptiste	06 88 70 15 75	mirebeaushpbb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	SEUREAU Mickael	06.51.60.99.42	montamiseba.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086015	NEUVILLE BASKET CLUB	MONTGERMONT Julien	06 79 47 83 95	neuvillebcfjeps.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	VALLEE Sandrine LAISNARD Jean-Christophe	06 26 76 09 53 06 16 25 12 58	nouaillebasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRACONNIER Anne	06 08 62 16 89	pmbc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086022	POITIERS EC	GAUTRON Florent	06 74 47 12 77	pec.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	BROSSARD Samuel	06 72 93 44 15	pouziouxvounueilbc.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086028	SMARVES BASKET	COQUILLAUD Pierre	06 28 71 49 10	smarvesbasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	GUILLOT Catherine	06 72 85 48 38	stadepoitevinbb.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	BERTHOME-AMORY Marie GAUDICHEAU Richard	06 77 04 57 63 06 28 83 26 44	uschauvinoise.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	LUMIA Sébastien	06 62 20 46 43	valvertbasket.presidence@viennebasketball.org
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Sylvana	07 67 18 58 11	ballonorangebux86.presidence@viennebasketball.org



Correspondants des clubs

N° club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	PASCAULT Vadim	06 61 53 61 21	3x3poitiers.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	asp86.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	OGIER Christophe	06 74 55 66 40	asbchatterault.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	REDIN-BOUILLON Céline	06 98 18 03 69	asvouglaisienne.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONAIIS	SENNAVOINE Sophie	06 98 40 47 76	bccenonais.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila BERGER Virginie	06 51 04 88 72 06 09 54 68 87	basketmorillon.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086018	CEP POITIERS	HARENZYK Cécile	06 21 90 43 12	ceppoitiers.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	cissebc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086002	CIVRAY USC	GIN Alexandre	06 30 02 84 04	civrayusc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	RIVIER Sébastien	06 78 74 63 91	fontainebasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	BOUSSEMART Anne-France	06 84 49 19 83	gencaybb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086005	ITEUIL US	GRANIER Laura	06 11 84 17 42	iteuilus.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	CHAINTE Pauline	06 68 44 49 26	migneauxancesbc.correspond@viennebasketball.org

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	EESTERMANS Rémi	06 65 76 39 90	mirebeaushpbb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	TRILLAUD Olivier	06 35 20 14 10	montamiseba.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	CAILLAUD Xavier	06 62 93 75 08	neuvillebcfjeps.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	DUCASSE Delphine	06 79 83 53 31	nouaillebasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRUNET Christine	06 70 74 65 88	pmbc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086022	POITIERS EC	COURTIN Isabelle	06 80 78 74 25	pec.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	BROSSARD Samuel	06 72 93 44 15	pouziouxvouneuilbc.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086028	SMARVES BASKET	REGNIER Vanessa	06 87 25 98 91	smarvesbasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	LAURANTIN Françoise	06 23 79 57 37	stadepoitevinbb.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	GUILBAUD Alexandre	06 33 79 16 93	uschauvinoise.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	LEFEBVRE Marjory	06 44 28 72 41	valvertbasket.correspond@viennebasketball.org
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Jahsaaiyah	06 63 86 28 26	ballonorangebux86.correspond@viennebasketball.org



Trésoriers des clubs

N°Club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel trésorier
NAQ0086021	3X3 POITIERS	MAYNIER Sylvain	06 62 80 03 49	sylvain.maynier@gmail.com
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS François	06 50 72 56 90	basket@asp86.fr
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	DAVID Patrice	06 89 98 76 23	asbc.tresorier@gmail.com
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	HERBULOT Valérie	06 27 94 51 75	tresorerie.asvbasket@gmail.com
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	VERON Paul	06 98 40 47 76	tresorerie.bcc86@gmail.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	SEVERIN Aurelie	06 86 61 43 67	severin.aurelie@orange.fr
NAQ0086018	CEP POITIERS	GUYARD Christian	06 99 44 02 32	guyard.christian86@gmail.com
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	DUVAUD Simon	06 50 11 24 69	simonduvaud@icloud.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	CONQUET Christelle	06 83 48 40 70	chrystelconquet@yahoo.fr
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	RIVALIERE Johann	06 77 03 13 29	rivaliere@yahoo.fr
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	DENEPOUX Angélique	06 82 76 08 89	finances.pgbc@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	CHARPENTIER Damien	07 86 00 4025	treso.usiteuilbasket@gmail.com
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	PEUAUD Victor	06 51 39 02 79	mignebasket86440@gmail.com

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	AUGEREAU Ludovic	06 09 45 57 42	a.ludovic6@yahoo.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	CAPELLE-LAIZE Anne-Sophie	06 87 22 18 12	montamiseba@gmail.com
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	DAUBARD Thierry		tdaubard68@gmail.com
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	MERLET Laurent	06 99 05 70 46	tresorerie@nouaillebasket.fr
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BORDERES Florence	06 84 10 36 10	tresoreriepmbc@gmail.com
NAQ0086022	POITIERS EC	GRENET Emmanuel	06 58 10 83 51	manupecbasket@gmail.com
NAQ0086026	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD BC	TABARE Sylvie	06 81 99 61 81	sylvie.tabare@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	TERRIER Emmanuel	07 66 88 61 83	emmanuelterrier76@gmail.com
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	LAURANTIN Françoise	06 23 79 57 37	basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	GUILBAUD Eric	06 86 41 38 31	tresorerie@chauvignybasketball.fr
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	COUSIN Carine	06 88 41 47 04	tresorerie@valvertbasket.fr
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	MOTOLI Gaëty	06 28 92 80 13	motoligaety@gmail.com



Correspondants techniques des clubs

N° Club	Club	Responsable	Téléphone	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	MAYNIER Sylvain		lesmaynier@gmail.com
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	MONGIS Philippe	06 23 38 03 78	philippe.mongis@hotmail.fr
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	NAUDIN Franck SAILLARD Alexandre	06 20 27 27 32 06 20 94 34 25	francknaudin@aol.com alexkidd86@hotmail.fr
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonchevrier972@gmail.com
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	VERON Paul	07 77 88 08 89	pveron365@gmail.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila	06 51 04 88 72	dalisoso@hotmail.fr
NAQ0086018	CEP POITIERS	DJADJO Emmanuelle	06 64 09 16 63	edubreil@yahoo.fr
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonchevrier972@gmail.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	PENNETIER Gaël	06 60 03 11 88	galou.om@hotmail.fr
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	RIVALIERE Johan	06 77 03 13 29	rivaliere@yahoo.fr
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	BOUSSEMART Gilles		president.pgbc@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	GROUSSET Alexandre	06 20 86 71 33	alexandre.grousset05@laposte.net
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	FRASCA Jeremy	06 47 66 34 85	frasca.jeremy@hotmail.fr

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	EESTERMANS Rémi	06 65 76 39 90	remi.eestermans@gmail.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	SEUREAU Mickaël	06 51 60 99 42	seureau.mickael@free.fr
NAQ0086015	NEUVILLE BASKET CLUB	MONGIS Christopher	06 34 49 67 79	christopher.mongis@hotmail.fr
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	CAILLERE Marine	06 64 10 32 19	mcaillere@nouaillebasket.fr
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	PETIET Thibault	07 85 51 45 75	thibautpetiet@yahoo.fr
NAQ0086022	POITIERS EC	COUVERTIER Marien	06 32 75 34 91	pecbasketpoitiers@gmail.com
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	FOURNIER Nicolas	06 20 10 30 65	nicolas.fournier86@orange.fr
NAQ0086028	SMARVES BASKET	HARNOIS Thomas	06 19 61 03 43	harnoist@yahoo.fr
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL			basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	CASTEUBLE Bastien	06 52 30 58 64	technique@chauvignybasketball.fr
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	COURTIN Nicolas	06 13 38 29 97	vicepresidence@valvertbasket.fr
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Sylvana	07 67 18 58 11	creasylvana@gmail.com



Correspondants CDO des clubs

N° Club	Club	Responsable	Téléphone	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS			
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	asptt.poitiersbasbketpaganel@gmail.com
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	BABIN Corentin	06 30 75 68 53	corentin_babin@hotmail.fr
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	Bruno DUPUIS	06 61 31 85 17	bruno.dupuis@hotmail.fr
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	AUCINA Mathias	07 84 97 51 29	mathias.aucina86530@gmail.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	SEVERIN Aurelie	06 86 61 43 67	severin.aurelie@orange.fr
NAQ0086018	CEP POITIERS	DUFOUR Danielle	06 74 77 46 46	danielle.dufour241@orange.fr
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonchevrier972@gmail.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	AMORY Sébastien	07 68 06 29 67	sebastienamory@gmail.com
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	BIBARD Freddy	06 75 37 11 70	freddy.bibard@orange.fr
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	LAMIGE Emilie	07 80 12 05 70	emilie.lamige@icloud.com
NAQ0086005	ITEUIL US	HALLOUIN Marius	06 47 15 57 74	mariushallouin@orange.fr
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB			

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	EESTERMANS Rémi	06 65 76 39 90	remi.eestermans@gmail.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	SEUREAU Mickaël	06 51 60 99 42	seureau.mickael@free.fr
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	CAILLAUD Xavier	06 62 93 75 08	neuvillebasketclub86@gmail.com
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	VALLEE Sandrine	06 26 76 09 53	correspondance.nouaillebasket@gmail.com
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRACONNIER Anne	06 08 62 16 89	anne.braconnier15@gmail.com
NAQ0086022	POITIERS EC	COURTIN Isabelle	06 80 78 74 25	isabelle.courtin@univ-poitiers.fr
NAQ0086026	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD BC	TASTARD Maxime	07 82 71 64 94	maxou.tastard@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	REGNIER Vanessa	06 87 25 98 91	vanes.regnier@wanadoo.fr
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	RICHETEAU Sandrine	06 10 66 44 52	basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	CASTEUBLE Bastien	06 52 30 58 64	technique@chauvignybasketball.fr
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	RAVENEL Najat		officiels@valvertbasket.fr
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Sylvana	07 67 18 58 11	creasylvana@gmail.com



Correspondants mini et baby basket des clubs

N° Club	Club	Responsable	Téléphone	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS			
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	MONGIS Philippe	06 23 38 03 78	phillippe.mongis@hotmail.fr
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	OGIER Christophe	06 74 55 66 40	asbc.secretariat@gmail.com
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	MONTIER Alexandra	06 19 76 67 27	alexandra.montier@sfr.fr
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonchevrier972@gmail.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila RENAUD Pierre	06 51 04 88 72 06 98 93 68 06	dalisoso@hotmail.fr bayrandauore@yahoo.fr
NAQ0086018	CEP POITIERS	DJADJO-MBAPPE Aurélien	06 64 83 30 22	aurelien.djado@grandpoitiers.fr
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonathanechevrier@gmail.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	GENDREAU Jules	07 82 98 77 67	jules.gendreau16@gmail.com
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	DUPUIS Maxime	06 80 23 55 37	
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	AIRAULT Jennifer	06 58 24 16 57	babybasket.pgbc@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	ROGEON Julie	06.48.08.40.30	julie.rogeon@hotmail.com
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB			

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	AUGEREAU Ludovic	06 09 45 57 42	a.ludovic6@yahoo.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	DETRAIT Frédéric	06 33 82 85 27	fred.detroit86360@gmail.com
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	CORDEAU-GIRARD Nathalie	06 12 04 68 74	nemo86@orange.fr
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	PERICHON Anne Gaelle	06 10 67 08 22	correspondance.nouaillebasket@gmail.com
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRACONNIER Anne	06 08 62 16 89	annebraconnier15@gmail.com
NAQ0086022	POITIERS EC	MENAUT Mathieu	06 70 12 78 08	mathieumenaut@yahoo.fr
NAQ0086026	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD BC	GONNORD Solenne ABERIDE Samuel	06 22 82 75 08 06 20 43 05 04	solene.gonnord@icloud.com samaberide97@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	BRETON Yann COQUILLAUD Pierre	06 58 30 25 32 06 28 71 49 10	yannbreton@orange.fr smarvesbasket2023@gmail.com
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL			basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	CASTEUBLE Bastien	06 52 30 58 64	technique@chauvignybasketball.fr
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	RAVENEL Jean-Luc	06 10 26 76 79	minibasket@valvertbasket.fr
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Maaryjahnamé	06 63 80 80 72	ballonorangebux86@gmail.com



Correspondants Licences

N° club	Club	Nom et prénom	Portable	Adresse courriel
NAQ0086021	3X3 POITIERS	MALESCOURT David	06 12 33 77 46	david@bert.com
NAQ0086023	ASSOCIATION SPORTIVE POITIERS 86	LANGOUMOIS Catherine	06 99 08 30 80	basket@asp86.fr
NAQ0086001	ASSOCIATION SPORTIVE BASKET CHAT	DAVID Patrice	06 89 98 76 23	asbc.tresorier@gmail.com
NAQ0086040	ASSOCIATION SPORTIVE VOUGLAISIENNE	MONTIER Quentin	06 20 97 21 74	licence.asvbasket86@gmail.com
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONNAIS	SENNAVOINE Sophie	06 98 40 47 76	secretariat.bcc86@gmail.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	LALLEMAND Dalila	06 51 04 88 72	dalisoso@hotmail.fr
NAQ0086018	CEP POITIERS	TRANCHANT Nicolas	06 60 77 10 58	tranchantn@gmail.com
NAQ0086047	CISSE BASKET CLUB	CHEVRIER Jonathan	07 88 77 18 19	jonchevrier972@gmail.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	GIN Alexandre	06 30 02 84 04	alex.gin@hotmail.fr
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	ARNAUD Guillaume	06 20 16 56 44	arnaud.guillaume18@gmail.com
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	JAVELAUD Antoine	06 50 48 48 28	inscription.pgbc@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	GUINARD Christophe	06 42 37 62 51	topal2@wanadoo.fr
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	CHAINTE Pauline	06 68 44 49 26	paulinechaintre@yahoo.fr

NAQ0086012	MIREBEAU SPORT EN HAUT POITOU BASKET BALL	EESTERMANS Rémi	06 65 76 39 90	remi.eestermans@gmail.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	TRILLAUD Olivier	06 35 20 14 10	montamiseba@gmail.com
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	CAILLAUD Xavier	06 62 93 75 08	neuvillebasketclub86@gmail.com
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	VALLEE Sandrine	06 26 76 09 53	svallee@nouaillebasket.fr
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRUNET Christine	06 70 74 65 88	correspondantpmbc@gmail.com
NAQ0086022	POITIERS EC	ROBERT Pauline	06 24 80 52 05	pauliine.robert@hotmail.fr
NAQ0086026	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD BC	CARLE Emilie	06 19 20 22 57	basketvouneuil.FBI@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	REGNIER Vanessa	06 87 25 98 91	vanes.regnier@wanadoo.fr
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	LAURANTIN Françoise	06 23 79 57 37	basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	TRIBOULET Jon Erik	07 85 35 52 25	technique@chauvignybasketball.fr
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	CHAMPALOU Alexia	06 23 23 40 91	secretaire@valvertbasket.fr
NAQ0086052	BALLON ORANGE BUX86	CREANTOR Jahsaaiyah	07 67 18 58 11	creasyvana@gmail.com

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CHAMPIONNATS SENIORS, U21, U18 SAISON 2025/2026

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et aux règlements sportifs et généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Dates et horaires

La programmation des rencontres est sous l'autorité de la commission sportive départementale qui a reçu délégation dans ce domaine par application des règlements généraux de la FFBB. Le groupement sportif recevant fixe les horaires de ses rencontres à domicile via les demandes de dérogation sur FBI V2. Le groupement sportif visiteur ne doit pas poser de dérogation sur une rencontre ayant lieu à l'extérieur.

Les horaires des rencontres devront être connus au moins :

15 jours à l'avance pour la première et la seconde journée ;

30 jours à l'avance pour toutes les autres journées.

Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

Vendredi	U18 à Seniors	Entre 20h00 et 21h00
Samedi	U18 M ou F	10h30/11h avec accord des deux clubs, si possibilité de gymnase.
	U18 et U21	Entre 13h30 et 19h30
	Séniors	Entre 18h30 et 21h00.
Dimanche	U18 M ou F	Entre 10h00 et 11h00 et de 13h30 à 15h30.
	U21 et seniors	Entre 10h30 et 11h00 le matin et entre 13h00 et 17h00 l'après-midi en respectant les temps de trajet de l'équipe adverse pour le dernier match.

Modification d'horaire

La Commission Sportive délégataire a qualité pour modifier l'horaire et/ou la date d'une rencontre.

En cas de changement d'horaire déjà saisi via FBI V2, la commission sportive se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette modification. En cas d'acceptation, elle le notifie au groupement sportif adverse (si le délai est inférieur à 30 jours) et à la CDO.

Les horaires pré-saisi dans le module en ligne FBI V2 plus de 30 jours avant la date de la rencontre sont les horaires officiels dont la conformité avec les horaires autorisés est vérifiée.

Sauf exceptions dûment justifiées, aucune dérogation n'est acceptée dès lors que la CDO a prononcé une ou plusieurs désignations sur la rencontre en cause.

Toute demande de modification effectuée moins de 30 jours avant la date initiale de rencontre est facturée au club demandeur du montant selon les dispositions financières en vigueur.

Il est possible d'effectuer une seule demande de dérogation pour l'ensemble de la saison sportive afin qu'une équipe joue à domicile régulièrement au même horaire. Cette demande devra être effectuée par courrier auprès de la commission sportive délégataire avant la première rencontre de championnat.

Une rencontre disputée à un horaire modifié sans accord de la commission sportive délégataire est perdue par pénalité par les 2 équipes.

La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.

La commission sportive délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

Demande de remise de rencontre

Un groupement sportif ayant un joueur sélectionné pour une compétition FFBB ou blessé en sélection, peut demander, après avis du médecin régional ou départemental, la remise d'une rencontre de Championnat ou de Coupe. La remise est de droit lorsque le joueur appartient à la catégorie d'âge du championnat ou de Coupe pour le compte duquel est faite la demande de remise.

La commission sportive délégataire est seule compétente à apprécier la nécessité d'une remise de rencontre sollicitée par un club en dehors des hypothèses expressément prévues par le présent règlement.

Lorsqu'un club a connaissance d'un événement entraînant un manque d'effectif (voyage scolaire, ...) et empêchant une équipe de jouer une rencontre à la date prévue, il doit en informer la commission sportive délégataire et l'autre club concerné par cette rencontre. La rencontre doit alors être avancée, le report est refusé.

Pour tout report, il convient de joindre en premier lieu la commission sportive délégataire. Si le report est accordé, la commission sportive délégataire effectue la saisie dans le module en ligne FBI V2.

En cas d'épidémie, de plusieurs malades dans une même équipe, ou de plusieurs blessés(es) dans une même équipe, des certificats médicaux doivent être adressés à la commission sportive délégataire afin de justifier cette situation. Dans le cas contraire, le report n'est pas accordé.

Horaires non saisis sur FBI en temps voulu

Si l'horaire d'une ou plusieurs rencontres n'est pas saisi dans le module en ligne FBI V2 dans les délais impartis, la commission sportive délégataire se réserve le droit de fixer cet horaire en respectant les prescriptions ci-dessous :

1 rencontre : dimanche à 15h00 ;

2 rencontres : dimanche à 14h00 et 16h00.

Tout horaire non saisi dans les délais impartis est imposé et ne peut faire l'objet d'une demande de modification.

Une pénalité prévue aux dispositions financières en vigueur est appliquée lorsque les délais impartis pour la saisie de l'horaire d'une ou plusieurs rencontres dans le module en ligne FBI V2 ne sont pas respectés par le groupement sportif chargé de la saisie.

Forfaits

Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

La commission sportive concernée par téléphone pour un forfait tardif. Pour un forfait normal, le confirmer par courrier électronique ;

L'adversaire ;

La commission des officiels ;

Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe qui reçoit doit, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

Si l'équipe visiteuse déclare forfait lors de la rencontre retour, elle devra dédommager l'équipe adverse de ses frais de déplacement (selon le barème ligue, 40 centimes du kilomètre, frais de péages routiers, de location d'un véhicule ou d'utilisation de trois véhicules privés) induits par la rencontre aller.

En cas de forfait tardif (après le vendredi midi qui précède la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

Participations des joueurs et entraîneurs

Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.

Règles de participation

Nombre de joueurs : 10 maximum

Equipe 1 Senior : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Equipe 1 U18 U21 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Equipes réserves U21 – U18 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

Brulés :

- Equipes qui évoluent en championnat regional NAQ : le nombre de brulés par equipe Region : 7
- Equipes qui évoluent en championnat départemental CD86 : le nombre de brulés par equipe : 5

Les joueurs des catégories U18M, U18F, U21(F et M) et séniors (M et F) ne peuvent pas participer à plus de 2 rencontres par week-end. Le week-end s'entend du vendredi soir au dimanche soir.

Le nombre de brûlé(e)s est de 5 en catégories jeunes et séniors.

Les joueurs non brûlés (5) ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe de leur club évoluant au niveau de championnat immédiatement inférieur.

Au cours du même week-end, seulement 5 joueurs de l'équipe réserve sont autorisés à participer à une rencontre de l'équipe première s'ils doivent également prendre part à la rencontre de l'équipe réserve.

En cas d'infraction, l'équipe réserve est déclarée perdante par pénalité et une pénalité financière prévue par les dispositions en vigueur est appliquée.

Tout entraîneur d'une équipe de catégorie jeune à sénior doit être régulièrement qualifié au moment de la rencontre, titulaire d'une licence OC, 1C, 2C s'il est entraîneur-joueur, 0, 1, 2 s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OL, 1L, ou 2L.

Procédures et situations particulières

Le groupement sportif recevant a obligation de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le club recevant désigne un délégué pour chaque rencontre. Toute rencontre ne respectant pas cette disposition ne peut débiter.

La fonction de délégué de club n'est pas cumulable avec celle de marqueur ou de chronométreur.

Lorsqu'une rencontre est interrompue avant son terme par l'arbitre pour raison de terrain impraticable, la commission sportive délégataire est seule habilitée à se prononcer sur l'issue à y donner.

Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre ne sont pas du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre, la rencontre est à jouer dans sa totalité. La commission sportive délégataire fixe alors une date avant laquelle la rencontre doit avoir lieu, les deux groupements sportifs concernés devant ensuite s'accorder sur le jour et l'horaire de la rencontre. Le jour de et l'horaire de la rencontre doivent être ensuite validés par la commission sportive délégataire.

Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre sont du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre (négligence, oubli, volonté de mettre fin à la rencontre, ...), la rencontre est déclarée perdue par pénalité pour ce groupement sportif.

Equipes d'entente : la composition d'une équipe d'entente doit comporter au moment de chaque rencontre au moins trois joueurs de chacun des clubs constituant l'entente. Une équipe d'entente ne respectant pas cette disposition voit la rencontre perdue par pénalité à son détriment.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories de U18 à Séniors.

La feuille de Marque ou un ordinateur conforme au cahier des charges de l'e-Marque est remis par l'organisateur aux officiels de table de marque, dès leur arrivée.

L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur soit la liste actualisée, soit le trombinoscope téléchargé depuis l'application FBI avec liste complète des joueurs et entraîneurs.

Le club recevant fournit le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-Marque.

Aucun ajout de joueur n'est autorisé après la signature des entraîneurs qui valide le début de la rencontre. Chaque entraîneur doit s'assurer de la bonne liste de joueurs avant de signer. Si l'ajout d'un joueur est constaté après la signature des entraîneurs, la rencontre est perdue par pénalité pour l'équipe fautive.

Après clôture et signature par l'arbitre de la feuille de marque, et à l'exception des rubriques "résultat final" et "équipe gagnante" qui peuvent être rectifiées par la commission sportive du comité départemental, après enquête, aucune rectification, modification, ajout, etc. ne peut être effectué sur le document électronique (e-Marque).

Un officiel inscrit au verso de la feuille de marque ou sur la feuille e-Marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (arbitre, officiel de table de marque ou responsable organisation).

Dispositions spécifiques à l'e-Marque

Les données enregistrées au cours de la rencontre sont simultanément enregistrées sur le disque dur de l'ordinateur ainsi que sur le support de stockage externe fourni par l'équipe visiteuse.

Les officiels doivent être en possession d'un tel support (clé USB, ...) lors de leur déplacement. Il incombe par ailleurs à l'organisateur de la rencontre de toujours avoir à disposition un support de stockage externe qu'il peut, le cas échéant, confier aux officiels ou utiliser comme support de sauvegarde.

Les modalités d'utilisation de ce support sont prévues dans le cahier des charges de l'e-Marque.

La perte des données de l'e-Marque

La perte temporaire

Un incident technique, une panne de matériel peut entraîner la perte temporaire des données. Dans ce cas, l'arbitre est tenu de suspendre la rencontre.

Le marqueur doit alors :

Récupérer les données en insérant le support externe de stockage sur un nouvel ordinateur (l'intégralité des données sera ainsi récupérée) ;

Ou, imprimer les données enregistrées et continuer la prise sur la feuille de marque papier.

Il revient à l'arbitre d'apprécier, avec les capitaines des équipes, la durée de la suspension de la rencontre qui ne devra pas excéder une heure.

La perte définitive.

En cas de perte définitive des données, l'arbitre apprécie si les données peuvent ou non être reprises au format papier (début de rencontre) ou doit prendre la décision d'arrêter la rencontre. Il doit transmettre un rapport détaillé à la Commission Sportive du Comité et à la Commission de Discipline compétente.

Fin de la rencontre

A la fin de la rencontre, le club recevant doit envoyer une archive contenant l'ensemble des documents concernant la rencontre (fichier export.zip). Cette archive doit être envoyée vers un serveur de la Fédération Française de Basket-ball via Internet.

Si la salle dispose d'une connexion internet, l'envoi s'effectue en cliquant sur le bouton « Envoyer » dans l'onglet « Clôture de match » à la fin de la rencontre C

Si la salle ne dispose d'une connexion Internet, l'envoi s'effectue en fermant la rencontre et le logiciel e-Marque. Une fois qu'une connexion Internet est établie, il faut rouvrir la rencontre via le logiciel et procéder en suivant le point 5.9.2.

Si l'ordinateur e-Marque ne peut pas être connecté à Internet dans la salle, il faut copier le fichier de la rencontre export.zip sur un support de stockage externe (clé USB, ...), puis, depuis un autre ordinateur connecté à Internet, se rendre sur le site de la FFBB, puis soit cliquer sur le pavé e-Marque (partie bloc-notes de la page d'accueil du site), soit sélectionner l'onglet FFBB, puis OTM, puis e-Marque. L'envoi s'effectue en sélectionnant le fichier export.zip sur le support de stockage externe (bouton « parcourir ») et en validant. Il convient d'attendre que le message de confirmation de l'envoi s'affiche.

Le groupement sportif recevant doit s'assurer que la feuille et le résultat sont disponibles sur FBI avant 21h00 le dimanche. Si l'export automatique de la feuille de marque électronique ne met pas à jour automatiquement le score de la rencontre, il appartient au groupement sportif recevant de procéder à la saisie manuelle de ce score.

En cas de résultats non saisis le dimanche soir à 21Heures, ou de feuille non exportée, une pénalité financière par résultat non saisi, sera infligée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières en vigueur). Vous devez dans tous les cas, si vous voyez que les scores n'ont pas été incrémentés en même temps que la feuille, saisir les scores.

Le groupement sportif doit conserver toutes les archives de rencontres E marque sur l'ensemble de la saison sportive (historique au format PDF, etc...). À tout moment de la saison sportive, la commission sportive délégataire peut exiger la mise à disposition de ces données.

Classement - Attribution des points

Pour une rencontre gagnée : 2 points ;

Pour une rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point ;

Pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point.

Dispositions particulières au championnat Pré-Régional Masculin

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Pré Régional Masculin (PRM) issu du championnat sénior de la saison sportive précédente.

Organisation

Le championnat prend la forme d'une poule unique avec matchs aller et retour.

Champion

L'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne Pré Régional Masculin.

Montée

L'équipe classée première et éventuellement celle classée seconde accèdent à la catégorie R3 de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de basket-ball.

Descente

L'équipe classée dernière est reléguée en championnat départemental masculin 2. Des relégations supplémentaires peuvent avoir lieu si une ou plusieurs équipes sont reléguées du championnat régional. L'équipe dernière de Pré Régional Masculin peut également être maintenue en Pré Régional Masculin.

Nombre d'équipes par club

Aucun club ne peut avoir deux équipes dans ce championnat. En conséquence, l'équipe la mieux classée est maintenue en Pré Régional Masculin pour la saison suivante. Consécutivement à une descente de championnat Régional Masculin 3, l'éventuelle équipe réserve du club est reléguée automatiquement.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 2

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Départemental Masculin 2 (DM2).

Nombre d'équipes par club

Une seule équipe d'un club par niveau en championnat Départemental Masculin 2 est autorisée si un championnat Départemental Masculin 3 est organisé. Si aucun championnat Départemental Masculin 3 n'est organisé, un club peut engager plusieurs équipes en championnat Départemental Masculin 2. Ces équipes sont alors soumises à la règle des équipes personnalisées.

Organisation

2 ou 3 poules de brassage en première phase selon le nombre d'équipes engagées, avec match aller uniquement ou aller-retour selon le nombre d'équipes engagées dans cette catégorie.

Les poules de niveau issues des rencontres aller sont ensuite transformées en poule championnat Départemental Masculin 2 Niveau 1 pour le niveau le plus fort niveau 2 pour le niveau moyen, niveau 3 pour le niveau le plus faible.

Champion

L'équipe classée première du niveau 1 à l'issue du championnat DM2 est déclarée champion Départementale Masculin 2 de la Vienne.

Montée

L'équipe classée 1ère du championnat Départemental Masculin 2 à l'issue de ce championnat accède au Pré Régional Masculin. Selon les repêchages qui pourraient avoir lieu en championnat Régional Masculin 3, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent accéder à la catégorie Pré Régional Masculin.

Descente

Les équipes classées dernière et avant-dernière sont reléguées en championnat Départemental 3, lorsque le nombre d'équipes permet la création de cette poule. Des relégations supplémentaires peuvent avoir lieu selon les descentes du championnat Régional Masculin 3.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Dispositions particulières au championnat Départemental Masculin 3

1. Organisation

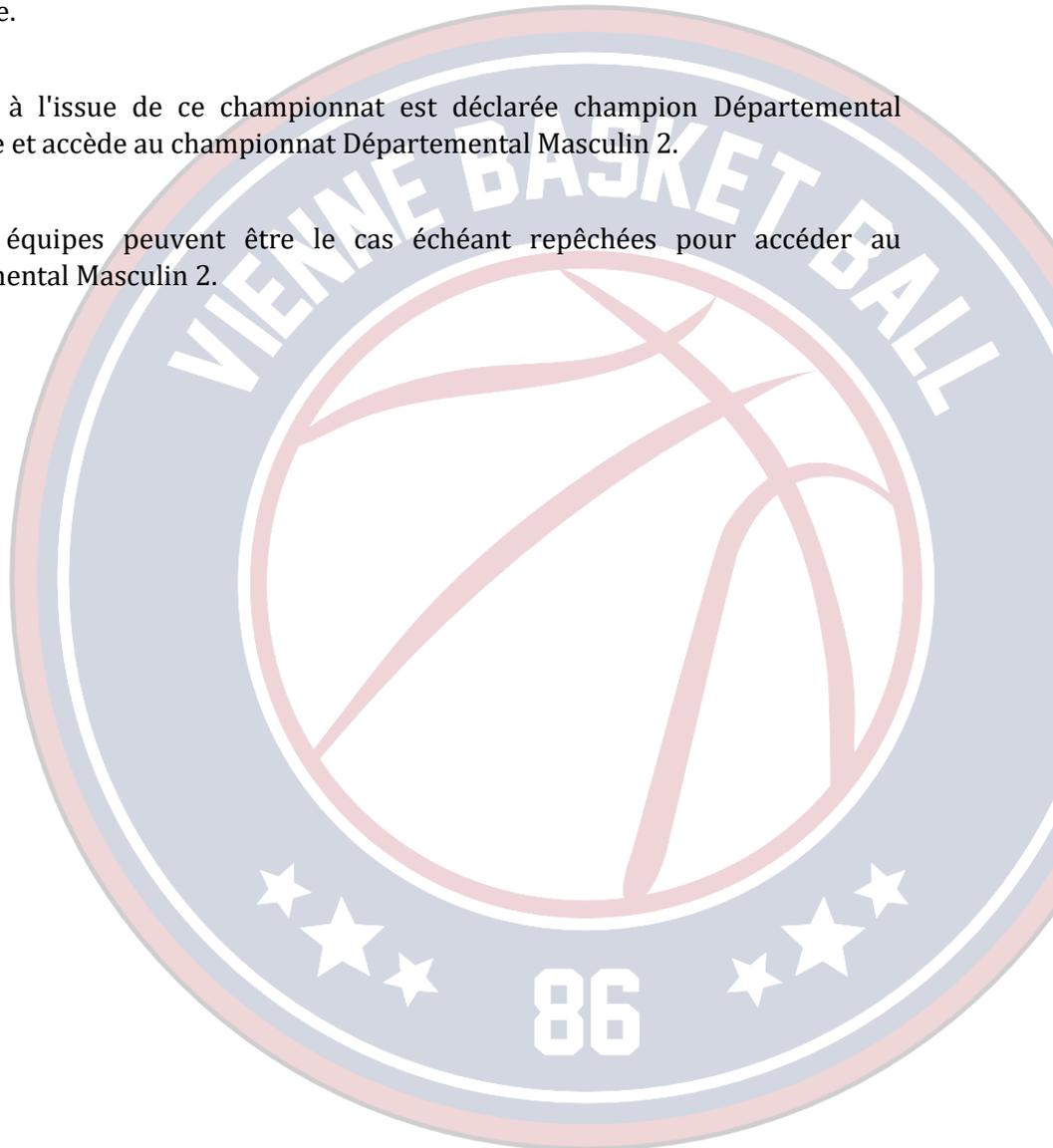
Dans la mesure où un nombre suffisant d'équipes s'engage, la poule Départementale Masculin 3 (DM3) peut être créée.

Champion

L'équipe classée 1ère à l'issue de ce championnat est déclarée champion Départemental Masculin 3 de la Vienne et accède au championnat Départemental Masculin 2.

Repêchage

Une ou deux autres équipes peuvent être le cas échéant repêchées pour accéder au championnat Départemental Masculin 2.



Dispositions particulières au championnat Pré-Régional Féminin

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat Pré Régional Féminine (PRF).

Organisation

Le championnat prend la forme de deux phases, une première en brassage en aller simple jusque mi-décembre, et la seconde par niveau, une poule PRF phase 2 et une poule D2 en rencontres aller-retour.

En deuxième phase, aucun club ne peut y engager deux équipes ; en conséquence, l'équipe étant la mieux classée de la phase 1 évoluera en championnat Pré-Régional Féminin phase 2, et la seconde équipe évoluera en championnat Départemental Féminin 2.

Championne

L'équipe classée première à l'issue du championnat PRF phase 2 est déclarée championne de la Vienne Pré Régional Féminine.

Montée

A la fin des rencontres de championnat l'équipe classée première ainsi qu'éventuellement l'équipe classée seconde accèdent au championnat Régional Féminin 3

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Dispositions particulières au championnat Départemental Féminin 2

1. Organisation

La poule Départementale Féminine 2 (DF2) est composée d'après la phase de brassage seniors féminines de septembre à décembre 2025, les 6 premières équipes du brassage montent en PRF, et les 6 équipes restantes participent à un championnat DF2.

Nombre d'équipes par club

Dans le cas où un championnat Départemental Féminin 2 est créé, aucun club ne peut y engager deux équipes ; en conséquence, l'équipe étant la mieux classée de la saison phase 1 évolue en championnat Pré-Régional Féminin, et la seconde en championnat Départemental Féminin 2.

Championne

L'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée champion de la Vienne Départemental Féminin 2.

Brulées

La liste des 5 brûlées doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

Dispositions particulières aux championnats U21

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat U21M Selon le nombre d'engagements enregistrés, ces championnats sont conjointement organisés avec un autre comité départemental de basketball ou en interdépartemental (zone Nord NAQ).

Organisation

Un championnat en une ou deux phases, est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelles montées vers le championnat interdépartemental ou régional.

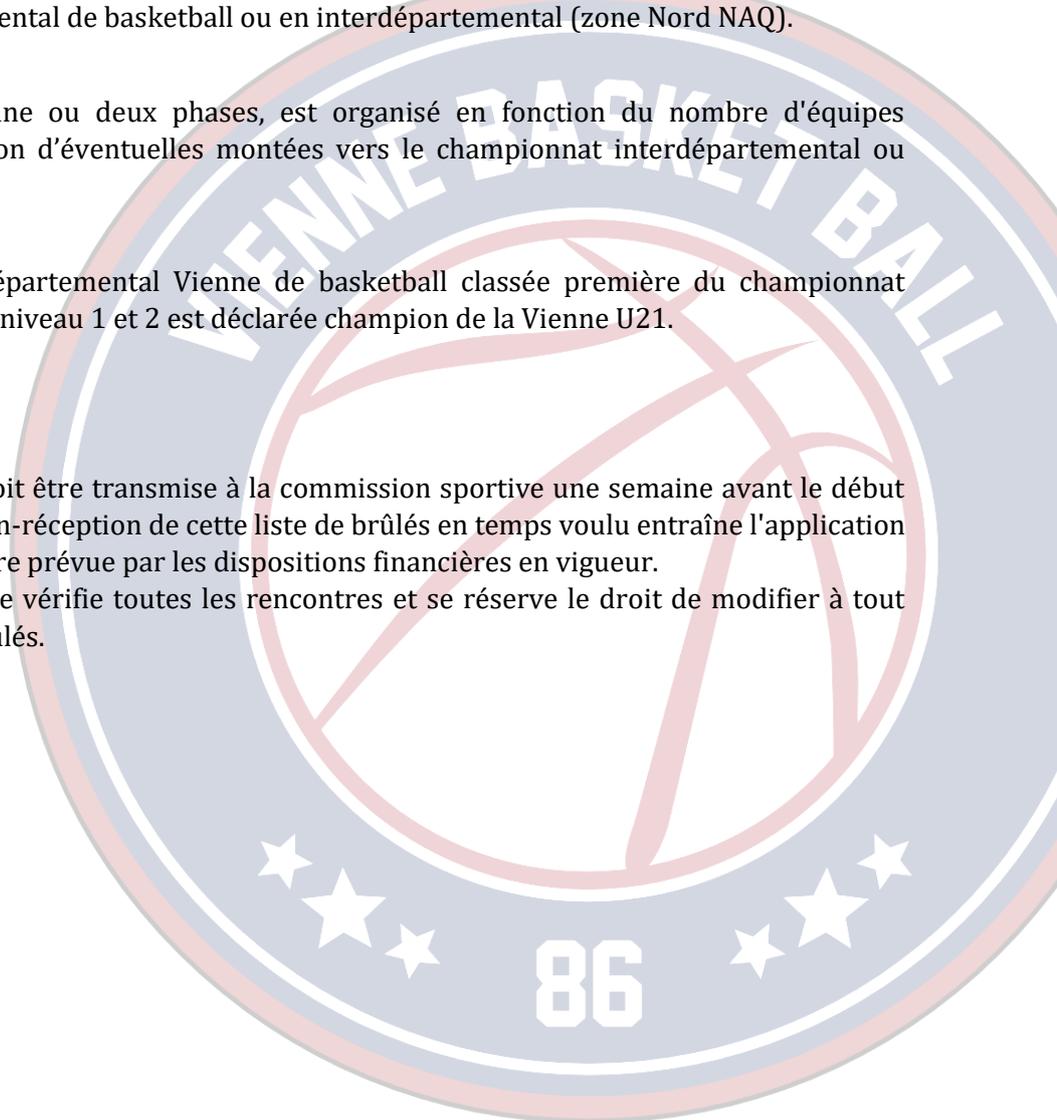
Champion

L'équipe du comité départemental Vienne de basketball classée première du championnat interdépartemental de niveau 1 et 2 est déclarée champion de la Vienne U21.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.



Dispositions particulières au championnat U18F et M

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat départemental U18F et M.

Organisation

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accession à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1^{ère} phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux.

Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1^{ère} phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

Eventuellement, en fonction du règlement interdépartemental 25/26, les équipes classées secondes en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord seront invités à faire un tournoi de qualification au championnat Interdépartemental de niveau 2 (2 places supplémentaires).

La 2^e phase est organisée en fonction des brassages de la 1^{ère} phase, et en fonction des équipes de pré région, seulement les équipes U18M, qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. A noter que pour cette saison 25/26, il n'y aura pas de descente U18F, à la fin de la 1^{ère} phase. Ceux-ci peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3^{ème} phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Champion

Le titre de championne de la Vienne U18F sera déterminé en début de saison en fonction de la formule retenue, avec ou sans play-offs.

En cas de championnat avec un autre département, l'équipe déclarée champion de la Vienne Excellence sera l'équipe la mieux classée de la poule forte de cette compétition.

Si plusieurs poules de U18F existent, un titre de championne Excellence, un titre de championne Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés.

En U18M l'équipe terminant 1^{ère} de la poule forte en mai sera champion de la Vienne.

Si plusieurs poules de U18M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés.

Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur dans le département d'origine de l'équipe concernée.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés

Montée

L'équipe 1ere de la poule forte en U18F et U18M, mi-décembre, devra participer au championnat interdépartemental en janvier.



Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et au règlement de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U15, U13 participant à un championnat ou à une coupe doivent obligatoirement être accompagnées par un membre majeur licencié à la FFBB.
- Tout entraîneur d'une équipe de U13 à U15 doit être régulièrement qualifié avec une licence OC, 1C, 2C s'il est entraîneur-joueur, 0, 1, 2 socles avec certificat médical à jour s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OL, 1L, ou 2L.
- La défense de zone est interdite jusqu'en catégorie U15 incluse. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
- En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive. En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.

Règles de participation

Nombre de joueurs : 10 maximum

Equipes U13 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Equipe 1 U15 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Equipes réserves U15 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

Brulés :

- Equipes qui évoluent en championnat régional NAQ : le nombre de brulés par équipe Region : 7
- Equipes qui évoluent en championnat départemental CD86 : le nombre de brulés par équipe : 5

Aucun joueur de la catégorie U13 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
 Un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif mais uniquement pour des compétitions de la catégorie U15.
 Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission sportive jeunes avant le début du championnat.
 Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.
 Tout club engageant plusieurs équipes dans des championnats de même catégorie d'âge mais de niveau différent, doit fournir à la commission sportive correspondante la liste des 5 joueurs-ses "brûlés(es)" des différentes équipes avant le début du championnat.

Dates et horaires

Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
 La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
 En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
 Les horaires sont tous saisis sur FBI.
 Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

Samedi	U13 et U15	10h30 ou 11H00 avec accord des deux clubs <i>(Accord passant par la dérogation FBI)</i>
	U13	Entre 13h00 et 18h30
	U15	Entre 13h00 et 19h
Dimanche	U13 et U15	10h30 - 11h00
	U15, U13	13h30 ou 14 h avec accord des 2 clubs

Lorsque le groupement sportif n'a pas saisi les horaires des rencontres dans les délais impartis, la commission sportive fixe l'horaire en respectant les horaires ci-dessous :
 1 rencontre : samedi à 15h00 ;
 2 rencontres : samedi à 14h30 et 16h30.
 Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.
 Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories U15. Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U18F, U18M, et U21.

Forfaits

Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

La commission sportive concernée par téléphone pour un forfait tardif. Pour un forfait normal, le confirmer par courrier électronique ;

L'adversaire ;

La commission des officiels ;

Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe qui reçoit doit, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

Si l'équipe visiteuse déclare forfait lors de la rencontre retour, elle devra dédommager l'équipe adverse de ses frais de déplacement (selon le barème ligue en vigueur, frais de péages routiers, de location d'un véhicule ou d'utilisation de trois véhicules privés) induits par la rencontre aller.

En cas de forfait tardif (après le vendredi midi qui précède la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

Dans tous les cas, le club recevant envoie la feuille électronique e-Marque, et en saisit le résultat sur le module FBI..

Dispositions particulières aux championnats U15

1. Organisation

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accèsion à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1^{ere} phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1^{ere} phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2^e phase est organisée en fonction des brassages de la 1^{ere} phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Celles-ci pourront s'engager en octobre, mais ne pourront pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3^{eme} phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Classement

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Ballons

Les ballons utilisés sont de taille 6 pour les filles, 7 pour les garçons, la hauteur des paniers est de 3,05m.

Mixité

La mixité est interdite.

Temps de jeu et prolongation

La durée des rencontres est de 4 périodes de 10 minutes, la mi-temps est de 10 minutes

En cas de score paritaire en fin de rencontre, une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation.

Brûlés

Le nombre de joueurs-ses brûlés(ées) est de 5 par équipe.

La liste des 5 brûlés(es) et les listes personnalisées doivent être transmises à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de ces listes en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

Champion et championne

L'équipe U15M terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne.

L'équipe U15F terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne

Si plusieurs poules de U15F et U15M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés



Dispositions particulières aux championnat U13

1. Composition des équipes

Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de dix au maximum.

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U13 ou dans la catégorie U11 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.

En catégorie U13, seulement 3 licences C1, C2 ou OCT sont autorisées

1.1.L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.

Le trombinoscope des licences doit être présenté aux officiels dirigeant la rencontre.

La mixité est autorisée. Les équipes mixtes participent obligatoirement au championnat garçons.

Ballons, terrain et panneaux

Un ballon de basket taille n° 6 est utilisé pour les rencontres.

Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur des panneaux est fixée à 3.05m.

Règles

La présence de 5 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.

La durée de la rencontre est de 4 périodes de 10 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

En cas de score paritaire en fin de rencontre une prolongation d'une durée de 3 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation

Défense "homme à homme" ou "fille à fille"

La défense de zone et la zone presse sont interdites.

Une défense est dite de zone si les joueurs se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

La défense "homme à homme" est privilégiée. Chaque joueur prend indifféremment en charge la défense individuelle sur un adversaire, et ne doit pas rester statique dans la zone réservée pour apporter une aide défensive.

L'aide défensive reste ponctuelle, et les prises à deux (trappes) momentanées sont autorisées.

Comment éviter que les joueurs défendent en zone : favoriser le jeu rapide en attaque pour retarder la mise place de cette défense de zone, une attaque large et en mouvement avec renversement du jeu, associée à l'utilisation du tir à mi-distance, permet d'éviter ce regroupement défensif adverse source de contestations et de confusions.

Afin de favoriser le bon déroulement du jeu et l'application de cette règle défensive, la communication entre les 2 entraîneurs-coachs reste la priorité pour maintenir un bon esprit sportif

Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour en zone.

Organisation et classement

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accession à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Les engagements peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Les équipes classées premières de leurs niveaux à l'issue de la phase 3 de la compétition sont déclarées respectivement championnes de la Vienne de leurs niveaux.

Brûlés

Le nombre de joueurs brûlés ou joueuses brûlées est de 5 par équipe.

La listes de brûlés(es) et d'équipes personnalisés(es) est transmise à la Commission Sportive Jeunes, avec copie au secrétariat administratif une semaine avant le début du championnat.

La non-réception de cette liste en temps voulu entraînera la pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral

Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U11 et U9 participant à un championnat ou des plateaux doivent obligatoirement être accompagnées par une personne de plus de 16 ans licenciée à la FFBB ou un membre majeur également licencié à la FFBB.
- Tout entraîneur d'une équipe de U9 à U11 doit être régulièrement qualifié avec une licence 0, 1, 2 socles avec questionnaire santé ou certificat médical à jour si besoin, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OC, 1C, 2C s'il est entraîneur joueur, ou OL, 1L, ou 2L pour un entraîneur joueur loisir.
- La défense de zone est interdite. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive.
En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.
- Aucun joueur de la catégorie U9, U11 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
- Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission jeunesse avant le début du championnat.
Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.

Dates et horaires

- Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
- La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
- En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
- Les horaires sont tous saisis sur FBI.
- Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.
- Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de catégorie U11.

Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U18, U18F, et U21.



Dispositions particulières aux championnat U11

1. Esprit U11

- 1.1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue doit avoir lieu entre les deux encadrant et le ou les arbitres pour permettre de s'accorder sur l'arbitrage, les tolérances en fonction du niveau de jeu de chaque équipe.
- 1.2. Encadrer des U11, c'est avant tout les encourager en ayant un discours positif, une attitude pédagogique et bienveillante des adultes (entraîneurs, arbitres et spectateurs).
- 1.3. Les qualités physiques, athlétiques et techniques des jeunes joueurs ainsi que leur capacité à lire et comprendre le jeu doivent être développées. C'est pourquoi la règle où chaque joueur doit jouer 2 périodes est importante.
- 1.4. L'échauffement fait partie de la rencontre. L'entraîneur se doit d'encadrer ce temps de pratique avant la rencontre.
- 1.5. Selon les catégories proposées par le comité départemental Vienne de basketball lors de chaque phase, l'engagement des équipes en championnat U11 pourra se faire en catégorie masculine, féminine ou mixte. Toutefois, dès lors qu'un championnat féminin est proposé et qu'un club dispose d'au moins 7 licenciées féminines dans la catégorie U11, il ne sera possible d'engager une ou plusieurs équipes en catégorie mixte qu'à la seule condition d'engager à minima une équipe en championnat féminin.

2. Encadrement

- Afin de proposer un encadrement de qualité auprès des catégories jeunes, chaque entraîneur d'équipe U11 devra être titulaire à minima d'un Brevet Fédéral Enfant d'ici la fin de la saison 26/27.
- Un coach de moins de 16 ans doit obligatoirement être accompagné par un adulte licencié sur la feuille de match.

3. Composition des équipes

- 3.1. Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de huit au maximum.
- 3.2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
- 3.3. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.
- 3.4. Les licences doivent être présentées aux officiels dirigeant la rencontre.
- 3.5. La mixité est autorisée selon les restrictions imposées par le point 1.5 des présentes dispositions. Les équipes mixtes participent alors au championnat garçons.

4. Ballon, terrain et panneaux

- 4.1. Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.
- 4.2. Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.
- 4.3. La distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau est fixée à 4 mètres. En cas de besoin, cette ligne est matérialisée par une bande adhésive.

Nouveauté 25-26 : A compter de la deuxième phase, les équipes placées dans la poule la plus forte disputeront leurs rencontres sur des panneaux dont l'anneau se situe à 3,05 mètres du sol.

Lorsqu'un joueur manque de puissance, la distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau peut être avancée jusqu'à 4 mètres, en bonne entente entre les coachs et les arbitres de la rencontre.

5. Règles

- 5.1. La présence de 4 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.
- 5.2. La défense regroupée sous le panier et les prises à 3 ou à 4 sont interdites. Seule la défense "homme à homme" ou "fille à fille" est autorisée.
- 5.3. La rencontre est découpée en 6 périodes de jeu de 4 minutes. Le changement de côté s'effectue à la fin de la troisième période.
- 5.4. A la fin de la rencontre, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant au moins deux périodes complètes (voir cas particulier).
- 5.5. Chaque entraîneur dispose de 4 temps morts par rencontre.
- 5.6. Un joueur faisant quatre fautes personnelles est éliminé de la rencontre.
- 5.7. Un joueur faisant quatre fautes personnelles est éliminé de la rencontre.
- 5.8. Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu est comptabilisée pour lui et pour son remplaçant.
- 5.9. Les fautes sur tir sont sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
- 5.10. Un lancer-franc de réparation est accordé à un joueur pour chaque faute qu'il subit à partir de la cinquième faute d'équipe adverse.
- 5.11. Les arbitres doivent faire preuve de bienveillance et de pédagogie dans l'application des règles des 3 secondes dans la raquette et des 5 secondes pour la remise en jeu.
- 5.12. Les règles du retour en zone et des 24 secondes ne sont pas appliquées.
- 5.13. La règle du panier à trois points est appliquée.
- 5.14. La pose et l'utilisation de toute "forme d'écran" est interdite.

6. Temps de jeu, prolongation

- 6.1. Le jeu se déroule en temps réel (temps décompté).
- 6.2. Une rencontre se compose de 6 périodes de 4 minutes, avec une pause de 2 minutes entre chaque période. Le changement de côté se produit à la fin de la 3^{ème} période et donne lieu à une mi-temps de 5 minutes.
- 6.3. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, le match nul existe. Il n'y a pas de prolongation.

Le résultat doit être enregistré sur FBI par l'équipe qui reçoit même si elle est perdante.

7. Arbitrage

- 7.1. Les arbitres doivent faire la gestuelle et expliquer rapidement les coups de sifflet pour permettre aux joueurs de comprendre les règles.
- 7.2. Les arbitres ne touchent pas la balle en zone arrière sauf sur les fautes et sur les changements. Cette règle pourra cependant être adaptée au niveau de jeu des joueurs ; pour les débutants, et notamment en début de saison, on privilégiera les explications claires des coups de sifflet à la rapidité des remises en jeu.
- 7.3. Les arbitres adoptent un arbitrage pédagogique adapté à la catégorie U11.

8. Grilles d'entrée en jeu

8.1. A six joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x	x				
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 3 premières périodes obligatoires, les 2 dernières sont libres. On joue 8' minimum et 16' maximum.

A sept joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x		x			
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		
7		x	x			

NB : ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

8.2. A huit joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x			x		
2	x		x			
3	x		x			
4	x			x		
5		x		x		
6		x		x		
7		x	x			
8		x	x			

Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coachs lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci- dessus.



Dispositions particulières aux plateaux U7

Les plateaux U7 sont avant tout un temps ludique entre les licenciés des différents clubs. Il est donc proposé des ateliers, ensuite un temps de rencontres en 3 contre 3 de 4 minutes.

Une réflexion autour de leur organisation et leur déroulement sera effectuée en début de saison.



Dispositions particulières aux plateaux U9

1. Rencontres U9

- 1.1. Chaque équipe de club est composée au minimum de trois joueurs.

Les matchs se jouent en 3 contre 3.

- 1.2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie U9 ou dans la catégorie U7 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
- 1.3. L'entraîneur doit avoir pris connaissance du règlement Mini basket.

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes.

- 1.4. Les licences devront être présentées aux organisateurs du plateau.
- 1.5. Les équipes peuvent être mixtes.

2. Ballons, terrain et panneaux

- 2.1. Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.
- 2.2. Les rencontres se déroulent sur la largeur d'un terrain normal, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.
- 2.3. La distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau est fixée à 4 mètres. En cas de besoin, cette ligne est matérialisée par une bande adhésive.

3. Règles

- 3.1. Chaque équipe dispose de 3 joueur(se)s sur le terrain.
- 3.2. Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la défense regroupée sous le panier est interdite.

4. Temps de jeu et prolongation

- 4.1. Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté).
- 4.2. La rencontre se compose de 1 période de 6 minutes.

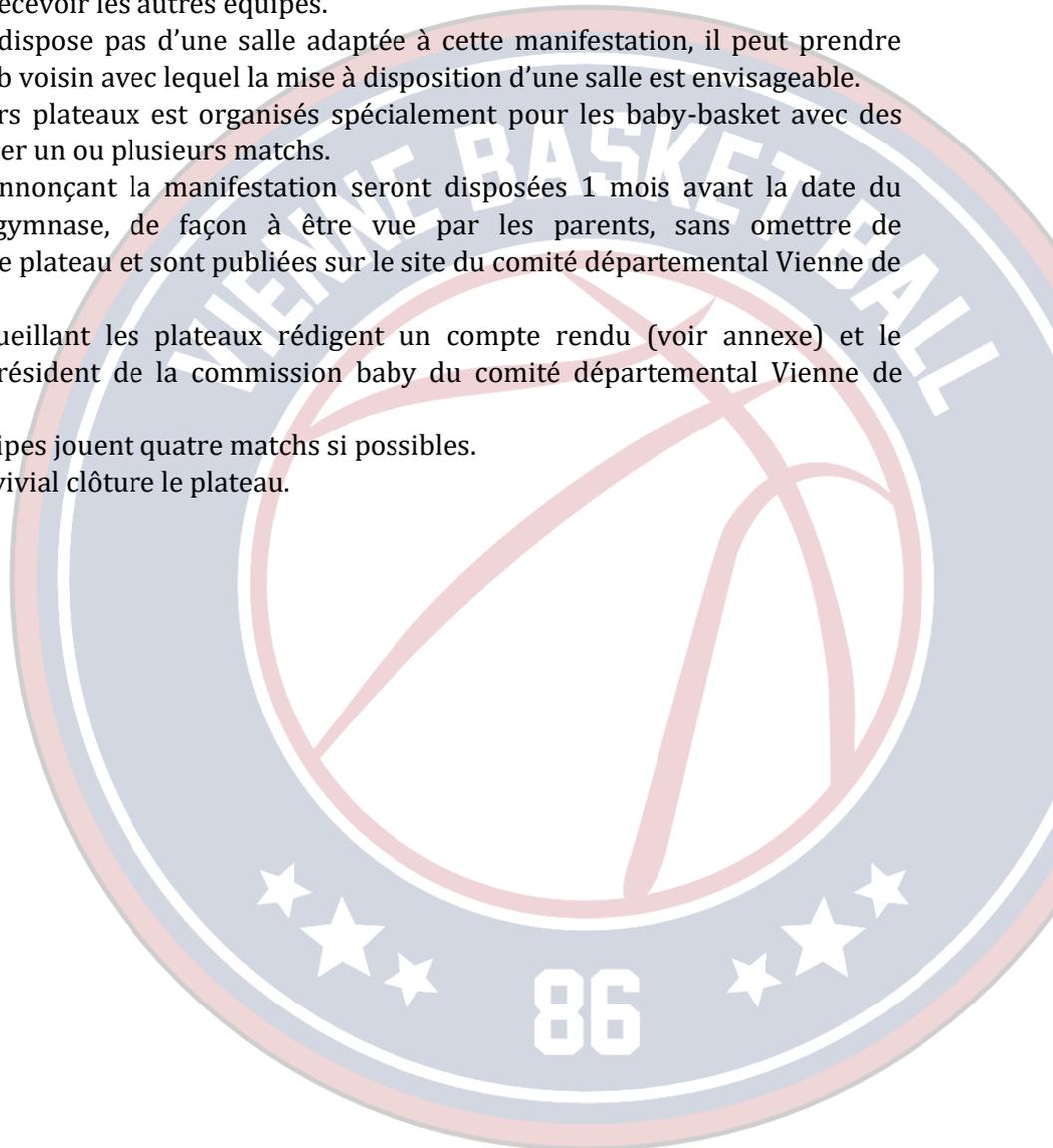
5. Contestations, litiges et jury

- 5.1. Il n'y a pas de réclamation en mini - basket. Chaque dirigeant doit faire preuve de la plus grande sportivité.
- 5.2. Il n'y a pas de faute antisportive ni de faute technique, ni de faute disqualifiante. Le traitement éducatif de l'attitude antisportive d'un joueur est privilégié à la sanction. En réparation, le ballon est donné à l'équipe adverse.
- 5.3. Un entraîneur n'ayant pas une attitude sportive peut être sanctionné d'une faute technique, réparée selon les dispositions réglementaires du code de jeu.

6. Plateaux

Les rencontres U9 sont organisées sous forme de plateaux, regroupant plusieurs clubs. Les plateaux peuvent se dérouler indifféremment le samedi matin et/ou le samedi après-midi, selon disponibilité des gymnases des clubs organisateurs, charge aux clubs visiteurs de faire le nécessaire pour se rendre disponible sur les horaires proposés.

- 6.1. Chaque club s'engageant en école de basket-ball propose au moins trois dates auxquelles il peut recevoir les autres équipes.
- 6.2. Si un club ne dispose pas d'une salle adaptée à cette manifestation, il peut prendre contact avec un club voisin avec lequel la mise à disposition d'une salle est envisageable.
- 6.3. Un ou plusieurs plateaux est organisés spécialement pour les baby-basket avec des ateliers pour clôturer un ou plusieurs matchs.
- 6.4. Des affiches annonçant la manifestation seront disposées 1 mois avant la date du plateau dans le gymnase, de façon à être vue par les parents, sans omettre de communiquer sur le plateau et sont publiées sur le site du comité départemental Vienne de basket-ball.
- 6.5. Les clubs accueillant les plateaux rédigent un compte rendu (voir annexe) et le transmettent au président de la commission baby du comité départemental Vienne de basketball.
- 6.6. Toutes les équipes jouent quatre matchs si possibles.
- 6.7. Un goûter convivial clôture le plateau.



RECAPITULATIF DES REGLES DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGE

Catégorie d'âge	Nombre de joueurs par équipe	Nombre de licence mutée sur équipe 1 (ou assimilée (1))	Nombre de licence mutée / équipe réserve (ou assimilée (1))	Nombre de brulés par équipe Region / Inter - départemental	Nombre de brulés par équipe Départemental
U7 / U9	3	-	-	-	-
U11	8	3	-	-	4
U13	10	3	-	7	5
U15	10	5	2	7	5
U18	10	5	2	7	5
U21	10	5	2	7	5
Seniors	10	3	-	7	5

- (1) : 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC

Tableau des surclassements FFBB – Saison 2025/2026

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21 2005	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 2006	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 2007	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 2008	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17 2009	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin 2010	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin 2010	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin 2011	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin 2011	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin 2012	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin Agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin Agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin 2012	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13 2013	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12 2014	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11 2015	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10 2016	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9 2017	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8 2018	<u>Vers U11</u> – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7 2019	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories U19, U20 et U21 peuvent participer aux compétitions seniors.

REGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR PLAY – SAISON 2025/2026

Challenge du fair-play : règlement

1. Article 1

Le challenge du fair-play est organisé par le comité départemental Vienne de basket-ball pour la saison 2025/26.

2. Article 2

Il concerne les différentes rencontres des championnats départementaux seniors masculins et féminins à désignations obligées (PRM, PRF, DM2, DM3, DM4).

3. Article 3

Pour mener à bien cette mission, le comité départemental Vienne de basket-ball crée une commission qui sera composée d'un membre de chacune des commissions suivantes :

- Coupe de la Vienne ;
- Règlements – Qualifications ;
- Commission sportive ;
- Commission des officiels.

Elle a en charge de gérer ce challenge et d'en déterminer les lauréats.

4. Article 4

Les équipes seront évaluées :

4.1. Sur la base des critères définis à l'article 5 du présent règlement et selon un barème de points de pénalité établi par la commission.

Il est édité et communiqué à tous les clubs. La liste n'est pas exhaustive.

La commission se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement et de le soumettre à l'avis du comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball à l'issue de la saison.

4.2. Sur l'évaluation des arbitres à l'issue de chaque rencontre définie à l'article 6 du présent règlement. Une feuille d'évaluation devra être remplie par les arbitres et devra être envoyée au comité départemental Vienne de basket-ball par l'arbitre 1.

5. Article 5

Barème des pénalités pour l'équipe concernée (malus) :

Critères	Cotation
Faute technique joueur, entraîneur, banc	0,3 point
Faute disqualifiante	0,45 point
Fraudes diverses (identité, qualification ...)	1 point
Ouverture d'un dossier disciplinaire	0,75 point
Forfait ou rencontre perdue par pénalité	0,5 point
Licence non présentée (par licence)	0,1 point
Absence de délégué de club	0,3 point

6. Article 6

Barème d'évaluation des arbitres à chaque rencontre (bonus) :

Critères	Cotation
État d'esprit des joueurs/joueuses et coach de l'équipe recevante	Très fair play: 5 points
État d'esprit des joueurs/joueuses et coach de l'équipe visiteuse	Fair play: 3 points
Etat d'esprit du coach de l'équipe recevante	Moyennement fair play: 1 point
Etat d'esprit du coach de l'équipe visiteuse	Absence de fair play: 0 point
Attitude de l'équipe recevante après la rencontre	
Attitude de l'équipe visiteuse après la rencontre	

7. Article 7

Un classement sera effectué et communiqué à la fin de la saison.

Pour l'établir, la commission prendra en compte le total des points de bonus sur la base des critères définis à l'article 6 divisé par le nombre de rencontres évaluées. A cette moyenne, seront retirés les points de malus définis à l'article 5.

L'attribution du challenge récompense l'équipe la moins pénalisée. En cas d'égalité, le challenge sera attribué après tirage au sort par la commission.

La commission est la seule compétente en cas de litiges, et ses décisions sont sans appel.

Une modification du règlement pourra être effectuée sur proposition de la commission, pour la saison suivante.

L'équipe lauréate recevra une récompense définie par la commission.

Le comité départemental Vienne de basket-ball informera les autorités (Ligue, CDOS, municipalité de l'équipe lauréate du challenge du fair-Play).

REGLEMENT DU CHALLENGE CLUB "MEILLEUR ESPRIT SPORTIF" – SAISON 2025/2026

Ce challenge annuel est destiné à promouvoir sur les terrains de basket les valeurs de sportivité et de courtoisie.

Il récompense le groupement sportif qui, au cours de la saison en cours aura favorisé le meilleur état d'esprit possible entre les équipes, les clubs et les officiels.

1. Article 1

Le challenge du meilleur esprit sportif est organisé par le comité départemental Vienne de basket-ball pour la saison 2025/26

2. Article 2

L'engagement est gratuit et automatique.

3. Article 3

Il concerne tous les clubs de la Vienne évoluant dans la Coupe et les championnats départementaux de la Vienne pour les séniors féminins et masculins et les jeunes (U11 à U20) féminins et masculins.

4. Article 4

Le challenge sera organisé et contrôlé par la Commission Départementale des Statuts-Règlements-Qualifications, sous couvert du comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball. La Commission est la seule compétente en cas de litiges et ses décisions sont sans appel. Une modification du règlement pourra être effectuée sur proposition de la Commission pour la saison suivante.

5. Article 5

Le lauréat sera le groupement sportif qui, au prorata du nombre de ses licencié(e)s, arrêté au 31 mars de la saison en cours, (quotient du nombre de points de pénalités par le nombre de licencié(e)s évoluant en championnat départemental), à la fin de la saison aura le moins de pénalités dans le cadre des rencontres de championnats départementaux séniors et jeunes.

6. Article 6

Pour désigner l'association sportive lauréate, il sera pris en compte toutes les équipes du même club disputant et engagé dans une compétition départementale : championnat sénior, jeune féminin et masculin. Le lauréat est le club ayant le capital point le plus bas.

7. Article 7

En début de saison chaque club disposera d'un capital point de « ZERO POINT ».

8. Article 8

Barème des pénalités ou sanctions :

Absence à l'assemblée générale du comité départemental Vienne de basketball	+15
Absence à la réunion de rentrée des clubs	+15
Par absence aux réunions du comité Vienne de basketball	+10
Par dépassement de délai de dépassement de facture	+10
Par dérogation non saisie, saisie à moins de 30 jours ou après désignations des officiels	+5
Par liste des joueurs brûlés ou personnalisés non parvenues dans les délais à la commission sportive délégataire	+5
Par absence de délégué de club régulièrement licencié	+5
Par feuille e-marque non transmise ou transmise en retard, par non-utilisation de l'e-marque	+2
Par score non saisi ou saisi en retard	+2
Par rencontre où plus de 5 joueurs doublent (toutes catégories)	+10
Par joueur brûlé jouant en division inférieure (toutes catégories)	+10
Par joueur non régulièrement qualifié ou surclassé prenant part à une rencontre (toutes catégories)	+10
Par joueur qui participe à une rencontre et non inscrit au départ sur la feuille de marque et ajouté après le début de la rencontre (toutes catégories)	+2
Par défaut de licence, y compris dirigeant et entraîneur (toutes catégories)	+2
Par licence de type non autorisé pour un entraîneur (dirigeant au lieu de technicien...)	+2
Par licence de type non autorisé pour un joueur (dirigeant, technicien, OTM...)	+2
Par ouverture de dossier disciplinaire	+15
Par faute disqualifiante avec rapport	+15
Par faute technique hors faute disqualifiante avec rapport	+10
Par faute disqualifiante sans rapport	+10
Par absence d'une équipe non prévenue sur un plateau	+5
Par forfait et/ou rencontre perdue par pénalité	+10
Par incivilité	+10

La liste des pénalités n'est pas exhaustive, et le bureau se réserve le droit, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement.

9. Article 9

Le club ayant le capital point le plus bas recevra une récompense définie par la Commission.

REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE SENIORS ET JEUNES HENRI DARRIEUTORT – SAISON 2025/2026

1. Article 1

Le comité départemental Vienne de basketball organise une épreuve appelée coupe de la Vienne, ouverte aux équipes U15 M et F, U18M et F, U21 M et F, séniors masculines et féminines régulièrement engagées dans les championnats départementaux, interdépartementaux et régionaux.

Les équipes engagées en trophée régional ou en coupe régionale (LNABB) ou coupe de France, ne peuvent pas participer à la coupe de la Vienne.

Un droit d'engagement est demandé à chaque équipe sénior engagée.

Pour chaque catégorie allant de U15 à U21, tout club disposant d'au moins une équipe engagée dans un championnat sans distinction de niveau est tenue d'engager au moins une équipe en coupe de la Vienne dans cette catégorie.

L'engagement des équipes Jeunes de U15 à U21 est gratuit.

2. Article 2

La coupe de la Vienne est ouverte à tous les joueurs(euse) licenciés du comité départemental Vienne de basket-ball dans les catégories concernées.

Chaque équipe sénior ou jeune engagée doit fournir la liste de joueurs (ses) personnalisée (pas de changement de personnalisés en cours de saison sauf cas exceptionnel admis par la commission coupe), **30 jours avant le 1er tour (21 octobre 2025)**.

La liste peut comporter jusqu'à 15 joueur(se)s. Les joueur(se)s pourront s'inscrire dans leur niveau autorisé par les règlements des championnats (par exemple les joueur(se)s brûlés ne peuvent pas jouer dans un niveau inférieur).

Un même joueur ne peut appartenir qu'à une seule liste personnalisée dans la compétition.

A partir des quarts de finale, il sera impossible de rajouter un joueur(euse) sur la liste.

Pour toute demande de remplacement d'un joueur(euse) pour raison médicale (blessure) il sera demandé un certificat médical de non-aptitude et la commission Coupe de la Vienne se garde le droit de mandater le médecin du comité pour un contrôle.

Les clubs n'ayant qu'une seule équipe dans une catégorie doivent tout de même fournir la liste de leurs joueurs à la commission coupe. La non-réception de cette liste de joueurs(ses) personnalisés dans les délais impartis entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

Tout joueur et toute joueuse ayant évolué au moins une fois en championnat de France, à partir du niveau de la nationale 3, ou championnats de France Jeunes, n'est pas autorisé à participer à la coupe de la Vienne, quelle que soit la catégorie d'âge.

3. Article 3

Tout groupement sportif désirant participer à la coupe de la Vienne doit faire parvenir l'inscription de son ou de **ses équipes à la commission coupe de la Vienne et au pôle compétition avant le 30 septembre**.

Les groupements sportifs doivent être régulièrement affiliés à la fédération française de basketball pour la saison en cours.

Les joueurs et les joueuses doivent être régulièrement licenciés et régulièrement surclassés le cas échéant pour la saison en cours, dans le groupement sportif avec lequel ils disputeront la coupe de la Vienne.

4. Article 4

Selon le nombre d'équipes engagées, l'épreuve peut compter des tours supplémentaires durant les vacances scolaires.

5. Article 5

La durée des rencontres est identique à celles des compétitions départementales.

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu réglementaire, le jeu doit être continué par une prolongation de 5 minutes ou par autant de périodes de 5 minutes qu'il sera nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

La compétition est organisée sous la forme de 2 tableaux : la coupe Henri Darrieutort (tableau principal) et la coupe S-print (tableau consolante).

La première journée de la coupe Henri Darrieutort verra s'affronter l'ensemble des équipes départementales engagées.

En fonction du nombre d'équipes engagées, les équipes régionales entreront lors des 2^{ème} et 3^{ème} journées selon leur niveau.

Uniquement les équipes de niveau départementales et R3 éliminées lors des 1^{ère} et 2^{ème} journées seront reversées dans la coupe S-print lors de la journée suivante de cette coupe. Elles s'affronteront jusqu'à la qualification en finale.

Les finales de la coupe Henri Darrieutort et de la coupe S-print se dérouleront sur le même événement.

6. Article 6

Le programme des finales est établi par la commission coupe de la Vienne dans le mois suivant le choix du club recevant, présenté au comité directeur du comité départemental Vienne de basketball et communiqué à l'ensemble des clubs encore qualifiés.

Sauf exception validée par la commission coupe de la Vienne, la finale se déroule sur deux jours.

Comme pour les championnats, les clubs désirant jouer une rencontre à une autre date que celle indiquée dans le calendrier du comité peuvent le faire aux conditions suivantes :

- La rencontre est jouée avant la date officielle prévue ;
- Les 2 clubs sont favorables à la demande ;
- La commission coupe de la Vienne et la commission des officiels sont avisées par le biais des demandes de dérogation dans FBI.

7. Article 7

La compétition est organisée sous la forme d'un tableau qui prend effet dès le premier tour, sans tête de série avec un tirage au sort intégral. L'équipe de niveau inférieur reçoit. En cas d'exempts, une même équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

Lorsqu'une rencontre oppose deux équipes de même niveau, un tirage au sort désigne le club recevant. Le tirage au sort est alors effectué par la commission de la coupe de la Vienne, en présence des membres du comité directeur du comité départemental Vienne de basketball et ouvert à tous les clubs.

Le résultat du tirage au sort sera mis en ligne sur FBI rapidement.

En cas d'indisponibilité de salle, les clubs sont invités à trouver une solution pour jouer le match avant la date fixée, avec l'accord préalable de la commission de la coupe de la Vienne, de la commission des officiels, et des deux clubs.

Les ½ finales se joueront sur 4 sites désignés après un appel à candidatures aux clubs et validation de la commission Coupe de la Vienne.

Les finales ont lieu à St Eloi avec le partenariat d'un club pour l'organisation après candidatures. Un gymnase de remplacement sera prévu au besoin.

8. Article 8

Les arbitres sont désignés par la commission des officiels. Les frais d'arbitrage de toutes les rencontres sont à la charge des clubs en présence (selon les modalités retenues pour le championnat, par moitié pour chacun). Les horaires des rencontres sont communiqués à la commission des officiels et à la commission de la coupe de la Vienne, via FBI.

9. Article 9

Les équipes évoluant dans une division inférieure dans les championnats bénéficient d'un avantage se décomposant de la façon suivante :

SENIORS	PN	R2	R3	PR	D2	D3
PN	0	10	15	20	25	30
R2		0	10	15	20	25
R3			0	10	15	20
PR				0	10	15
D2					0	10
D3						0

Avantage jeunes : la règle d'avantage s'applique en fonction du niveau d'évolution des équipes à la date du match.

U15 - U18 - U18 - U21	Régional 1	Régional 2	Interdépart.	Départemental
Régional 1	0	7	15	25
Régional 2		0	7	20
Interdépart.			0	15
Départemental				0

10. Article 10

L'e-Marque V2 est obligatoire pour toutes les rencontres.

La feuille de marque électronique est exportée avant le dimanche soir 21 heures.

Les résultats seront saisis sur FBI par le club recevant, au cas où l'export FBI ne fonctionne pas.

11. Article 11

Tout forfait lors des phases qualificatives (jusqu'aux quart de finales) est sanctionné d'une pénalité financière du montant du forfait correspondant à la catégorie en championnat prévue par les dispositions financières en vigueur.

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge de l'équipe forfait en cas de déplacement indu des arbitres.

Tout forfait tardif signalé après le vendredi 12h est sanctionné d'une pénalité financière correspondant à un forfait tardif de la catégorie en championnat selon les dispositions financières en vigueur.

Dispositions spécifiques pour les demies finales et finales :

Tout forfait pour la demi-finale ou la finale est sanctionné d'une pénalité financière spécifique pour ces deux niveaux de compétitions, prévue par les dispositions financières en vigueur pour toutes les catégories d'âge.

L'équipe forfait pour la demi-finale ou finale est remplacée par son adversaire du tour précédent.

12. Article 12

L'épreuve est dotée de coupes, trophées ou médailles, qui sont remis aux finalistes.

Le trophée est remis en jeu la saison suivante. Les vainqueurs de la finale peuvent le conserver au sein du club pendant un an, moyennant un chèque de caution de 100 € non encaissé sauf détérioration ou non restitution de celui-ci. L'équipe gagnante doit restituer le trophée à la commission Coupe de la Vienne au moins une semaine avant les finales de l'année suivante. Un club ayant remporté la coupe trois années consécutives, dans une même catégorie d'âge se verra remettre une bannière palmarès l'année suivante.

13. Article 13

Les fautes techniques et/ou disqualifiantes commises dans le cadre des rencontres de la coupe de la Vienne, sont comptabilisées et additionnées avec celles des rencontres des championnats.

14. Article 14

Pour tout règlement non indiqué sur ce document, la compétition se déroulera selon les règlements de la FFBB.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, et, pour toute réclamation, après référence aux règlements généraux de la FFBB, le bureau du comité départemental Vienne de Basket Ball de la Vienne prend la décision appropriée, qui est sans appel.

Pour toutes les finales de la coupe de la Vienne, un délégué préalablement désigné par le comité directeur du comité départemental Vienne de basket-ball est habilité à trancher tout litige comme juge unique en premier et dernier ressort selon la procédure d'extrême urgence du règlement FFBB.

Si le club organisateur des finales participe à une finale, la table de cette rencontre est neutre ou à défaut tenue par les deux clubs concernés par la rencontre.

15. Article 15

Le fait pour un groupement sportif de participer à la coupe de la Vienne, implique l'acceptation du présent règlement.

16. Article 16

Le calendrier officiel de la coupe de la Vienne, pour le compte de la saison 2025-26 est le suivant :

- 1er tour Jeunes et Seniors : 22 et 23 novembre 2025
- 2eme tour : Jeunes et Seniors : 24 et 25 janvier 2026
- 3eme tour : Jeunes et Seniors : 14 et 15 mars 2026
- 4eme tour : Jeunes et Seniors : 11 et 12 avril 2026
- Demi-finales jeunes et Seniors : 23 et 24 mai 2026
- Finales Jeunes et Seniors : 06 et 07 juin 2026

Les dates des quarts de finale, demi-finales et finales sont des dates non modifiables.

La seule exception possible sera sur les demi-finales car des rencontres de phase finale régionale et interdépartementale peuvent avoir lieu en même temps. Les matchs devront alors se dérouler en semaine avec l'accord des deux clubs et la commission Coupe de la Vienne.

. Commission des Officiels

Le règlement des officiels publié par la ffbb est à trouver sur le site ffbb via le lien :
<https://api.ffbb.com/assets/f785e46d-cc09-4e6b-aeca-672916035920>

. Répartition / Désignations

L'un des objectifs de la répartition est de couvrir avec un binôme d'officielle.s diplômé.e.s un maximum de rencontres afin de garantir le bon déroulement de celles-ci.

Le comité départemental 86 et la répartition souhaitent cependant être attentifs aux moyens, notamment financiers, des associations ayant des équipes qui évoluent au niveau départemental.

Dans cet esprit, la répartition peut prendre en compte les besoins des associations, de manière ponctuelle ou régulière, permettant d'adapter l'offre de désignation sur les rencontres de catégorie et niveau n'étant soumises ni à l'engagement voté par le comité départemental ni aux obligations fédérales et régionales.

Ces adaptations concernent ainsi ...

- ... toutes les divisions U13 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions U15 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions U18 M/F départementales à l'exception de la division 1,
- ... toutes les divisions Séniors M/F départementales à l'exception de la division 1.

La répartition peut, sous couvert et/ou demande de la Commission Départementale des Officiels et/ou le Comité Départemental, ne pas respecter ces adaptations afin de garantir la sécurité de l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquant.e.s affilié.e.s.

La répartition souhaite que chaque association identifie un référent ayant connaissance des besoins ET des moyens, et qu'après en avoir échangé avec les instances techniques et dirigeantes de leurs associations, puissent transmettre les besoins en désignation à la répartition ; ce référent pouvant être un bénévole qui assume déjà un autre rôle au sein de l'association : secrétaire, trésorier, président, référent technique.

Organisation générale de la League 3x3 Vienne Basket

LES GÉNÉRALITÉS DU CIRCUIT

Le TOUR 86 - LEAGUE 3x3 est ouvert aux catégories U13, U15, U18 et Seniors, féminines et masculines. Ce circuit interne à la région Nouvelle-Aquitaine se compose de trois phases :

1. TOUR 86 - LEAGUE 3x3 (du 01/09/2025 au avril 2026) :

Chaque tour départemental doit comprendre au minimum deux étapes pour toutes les catégories. Ces étapes sont organisées par les comités, directement ou en collaboration avec les clubs. Le nombre d'étapes n'est pas limité. Chaque étape doit se dérouler sous forme de tournoi, avec un classement par points. L'utilisation de l'Event Maker FIBA est obligatoire, et l'événement peut être homologué Open Start par la FFBB.

2. FINALE DEPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3 (weekend avril 2026) :

Une fois les tours départementaux achevés, les comités organisent une finale départementale, réunissant les 12 ou 16 meilleures équipes selon le classement par points. L'événement doit être homologué Open Start par la FFBB.

3. FINALE REGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT (weekend du 1er mai 2026) :

Les équipes gagnantes des finales départementales se qualifient pour la finale régionale organisée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Basket.

MODALITÉS POUR LES ÉQUIPES

TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- Chaque équipe doit être identifiée par un Manager d'équipe.
- Le nom de l'équipe doit rester le même tout au long de la saison. La commission 3x3 de la ligue se réserve le droit de refuser tout nom jugé inapproprié. Pendant le Tour 86, il n'y a aucune restriction sur le nombre de joueurs faisant partis de l'équipe. Cela permet d'inclure un maximum de pratiquants dans l'équipe, sans limite sur la taille du roster.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée par les parents pour les mineurs.

FINALE DÉPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- Le Manager d'équipe est responsable de la sélection des joueurs pour la finale départementale.
- Les joueurs choisis pour la finale départementale doivent avoir participé à au moins deux étapes du Tour 86 avec l'équipe au cours de la saison.
- Un joueur inscrit dans une équipe pour la finale départementale ne pourra jouer que pour cette équipe lors de la finale régionale.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée par les parents pour les mineurs.

FINALE RÉGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT

- Le Manager d'équipe est responsable de la sélection des joueurs pour la finale régionale.
- Les joueurs ayant remporté la finale départementale seront automatiquement inclus dans l'équipe.
- Dans le cas où les joueurs sélectionnés n'ont pas participé à la finale départementale, ils ont dû au préalable participer à au moins deux étapes du Tour 86 avec l'équipe au cours de la saison. Une modification de 3 joueurs au maximum est autorisée à ce moment-là.
- Chaque équipe doit inclure au moins un joueur qui a été officiellement inscrit et a pris part à la compétition lors de la finale départementale.
- Chaque joueur doit fournir l'un des justificatifs suivants pour participer : Licence FFBB, Pass 3x3, certificat médical pour la pratique du basketball en compétition, ou une décharge signée des parents pour les mineurs.

IDENTITÉ ET RÔLE DU MANAGER D'ÉQUIPE

- Pour les catégories U13 et U15, le manager d'équipe doit être un adulte, tel qu'un coach, un dirigeant ou un parent.
- Dans les catégories U18 et Senior, un joueur peut également remplir ce rôle.
- Le manager doit rester en contact avec la commission 3x3 du comité.
- Il est chargé d'inscrire son équipe auprès de l'organisateur ou sur la plateforme play.fiba3x3.com.
- Il doit créer, *ou informer ses coéquipiers du besoin de créer*, un profil 3x3 pour chaque joueur de l'équipe sur la plateforme officielle play.fiba3x3.com.
- Le manager doit s'assurer que tous les documents nécessaires, tels que les autorisations parentales, licences et certificats médicaux, sont en règle et à jour.
- Il doit veiller à ce que les règles du TOUR 86 soient respectées.

INSCRIPTION / ENGAGEMENT :

Les équipes souhaitant participer aux tournois du TOUR 86 doivent s'inscrire directement via play.fiba3x3.com ou via l'organisateur. Les frais d'inscription sont à régler à l'organisateur de chaque tournoi.

RÈGLES DU JEU

- Les règles du jeu de ce circuit régional, sont régies par le règlement officiel 3x3 de la Fédération Internationale de Basket (FIBA). En moyenne la durée des matchs est de 10 minutes. Le règlement officiel précise qu'aucun coach n'est autorisé sur le terrain et le coaching à distance est interdit.
- Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).
- Chaque salle ou terrain où se disputent les rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la Fédération Française de Basketball.
- Les résultats des matchs sont saisis au plus tard le lendemain de l'étape à 12h00 par les organisateurs (avec l'aide du comité si besoin), sur la plate-forme Event Maker FIBA. Passé ce délai, l'Event Maker ne pourra pas prendre en compte les résultats, et les joueurs ne se verront pas attribuer de points au ranking FIBA.
- Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus

CLASSEMENTS / POINTS :

Les points sont attribués à chaque étape selon le classement final du tournoi et donne lieu à un ranking :

Classement du tournoi	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17 32	33 et +
Points donnés	100	80	70	60	50	45	40	35	20	18	16	14	12	11	10	9	3	1

- Pour la finale départementale seront qualifiées les meilleures équipes à la fin du tour. Le classement sera établi suite au classement à points ci-dessus.
- En cas d'égalité, il convient de suivre le règlement suivant (ce règlement est conforme aux règles officielles FIBA 3x3). Si des teams sont à égalité à la fin des différentes étapes du tour il faudra se référer à la règle numéro 1, se référer à la règle numéro 2 si les teams sont toujours à égalité et enfin à la troisième si l'égalité continue.
- Règle 1 : la team qui a le plus de victoires se qualifie (prendre le ratio de victoire si nombre de matchs joués inégal)
- Règle 2 : face à face (la team qui a gagné le plus de duel pendant les matchs de poules)
- Règle 3 : la moyenne de points scorés (ne pas tenir compte des scores des matchs forfaits)
- Règle 4 : la team avec le meilleur ranking FIBA.

ORGANISATION DES TOURNOIS

TOUR 86 - LEAGUE 3x3

Le comité peut solliciter des clubs ou des équipes pour organiser des étapes/tournois. Les tournois doivent respecter les conditions suivantes :

- **Date** : Du 01/09/2025 à début avril 2026
- **Catégories** : U13G, U13F, U15G, U15F, U18G, U18F, Hommes, Femmes.
- **Organisateur** : Organisateur affilié FFBB et CD86.
- **Format** : Phase de poule, suivi de ¼, ½ finales et finale.
- **Moyens matériels** : Ballons 3x3, chasubles, chronomètres de jeu, système d'affichage des points, musique, buvette.
- **Moyens humains** : Un superviseur de tournoi, des marqueurs (OTM), des refs (arbitre).

FINALE DÉPARTEMENTALE - TOUR 86 - LEAGUE 3x3

- **Date** : Week-end avril 2026 (à définir)
- **Lieu** : À définir.
- **Organisateur** : CD86.
- **Format** : Plateau de 4 poules de 3 équipes, suivi de ¼, ½ finales et finale.

FINALE RÉGIONALE - LEAGUE 3x3 INTERSPORT

- **Date** : Weekend du 1er mai 2026
- **Lieu** : À définir.
- **Organisateur** : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Basket.
- **Format** : Plateau de 4 poules de 3 équipes, suivi de ¼, ½ finales et finale.

COMMUNICATION

Pour consulter la liste des tournois, veuillez visiter le site internet du comité à l'adresse suivante : <https://viennebasketball.org>.

Pour toutes les étapes du TOUR 86, les organisateurs doivent respecter la charte graphique du comité. Ils doivent également relayer les événements sur les réseaux sociaux en identifiant le comité afin que nous puissions relayer toute information.

DISCIPLINES ET CAS PARTICULIERS

La commission 3x3 se réserve le droit de disqualifier une équipe du TOUR 86 en cas de manquements graves aux règles ou au fair-play, y compris mais sans s'y limiter dans les cas suivants :

- **Forfait** : Si une équipe inscrite se retire d'un tournoi sans justification valable, elle peut être disqualifiée du TOUR 86.
- **Retard** : Une équipe qui ne se présente pas à l'heure prévue pour un match peut être sanctionnée par une disqualification pour l'étape concernée, et cela peut affecter sa participation au reste du TOUR 86.
- **Mauvais comportement** : Tout comportement antisportif, incluant les agressions verbales ou physiques envers les autres joueurs, les arbitres, ou les organisateurs, entraînera une disqualification immédiate de l'équipe pour le tournoi concerné. La commission 3x3 se réserve également le droit de disqualifier l'équipe pour l'ensemble du TOUR 86 en cas de récidive ou de comportement particulièrement grave.

1. Objectif

Promouvoir la pratique du basket dans un esprit convivial, respectueux et sans enjeu de compétition. L'accent est mis sur la participation, le fair-play et le plaisir du jeu.

2. Composition des équipes

5 joueurs sur le terrain par équipe. Minimum 3 joueurs requis pour commencer un match.

L'équipe devra être mixte dans la mesure du possible (au moins 1 homme ou 1 femme). A défaut de mixité, l'équipe partira avec une pénalité de 20 points.

Les remplacements sont illimités à chaque arrêt de jeu, sans obligation d'informer l'arbitre (auto-gestion).

Licence Obligatoire

Pour pouvoir effectuer une rencontre, tout joueur doit être licencié et le numéro de licence doit être inscrit sur la feuille de match.

Type de Licence

La licence Loisir (OL) permet de ne faire des matchs qu'en loisir, elle ne permet pas d'évoluer en Championnat départemental (Licence OC).

Flexibilité des Licences

Les équipes ayant des joueurs possédant une licence OC sont tolérées sous réserve :

- De ne pas dépasser plus de 3 joueurs par équipe entre 18 et 35 ans pour les hommes et entre 18 et 30 pour les femmes
- Que le joueur soit âgé de plus de 35 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes.

3. Durée d'un match

4 mi-temps de 12 minutes en continu. En cas d'égalité, pas de prolongation, sauf accord des équipes.

4. Début de match / Remises en jeu

Engagement par entre-deux ou tirage au sort. Remise en jeu après panier par la ligne de fond, sans intervention d'un arbitre. Auto-arbitrage recommandé.

5. Fautes

Pas de comptabilisation individuelle sauf en cas d'abus.

Faute d'équipe comptabilisée.

Fautes grossières interdites : exclusion temporaire ou définitive selon la gravité.

6. Arbitrage et gestion du jeu

Auto-arbitrage recommandé (arbitrage externe ou réalisé par les joueurs) avec esprit de fair-play. En cas de litige, balle à terre et remise en jeu à l'équipe n'ayant pas tiré en dernier.

La gestion du temps (chronométrage et OTM) pourra être réalisée par les joueurs.

7. Règles techniques simplifiées

Pas de défense tout terrain. Pas de 3 secondes dans la raquette. Pas de règle des 24 secondes, mais incitation à jouer rapidement (max 30 secondes).

8. Tenue & matériel

Chaque équipe doit avoir une couleur de maillot ou chasuble distincte. Chaussures adaptées (semelles non marquantes). Ballon taille 6.

9. Esprit & comportement

Respect mutuel obligatoire. Comportement antisportif = exclusion. Convivialité, tolérance et esprit d'équipe encouragés.

10. Sécurité

Aucune tolérance pour les comportements dangereux. Les joueurs s'engagent à jouer dans leurs limites physiques et signaler toute blessure.

11. Mixité & inclusion

Ouvert à tous les genres et niveaux. Encouragement à la participation inclusive. Règles adaptables selon la composition. Tous les joueurs inscrits doivent participer.

12. Organisation des matchs

Calendrier souple (en semaine, en soirée), pas de classement officiel. Résultats indicatifs. Les matchs seront organisés à travers la plateforme FBI.



REGLEMENTS INTER-DEPARTEMENTAUX - CHAMPIONNATS JEUNES - PHASE PPR

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 14

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 2 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 13h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **3 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se

rencontrent en match aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

- | | | |
|------------------|----|------------------|
| (1) 2B contre 1A | et | (2) 2A contre 1B |
| (3) 2C contre 1D | et | (4) 2D contre 1C |

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B et (2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C et (4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de

Tournoi de la façon suivante : Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du

Tournoi à déterminer – CD 79 TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C (3B-

4C, 3D-4C, 3B-3D) - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 86

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 17

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueures (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ1 et l'équipe vainqueur du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1. Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ3 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

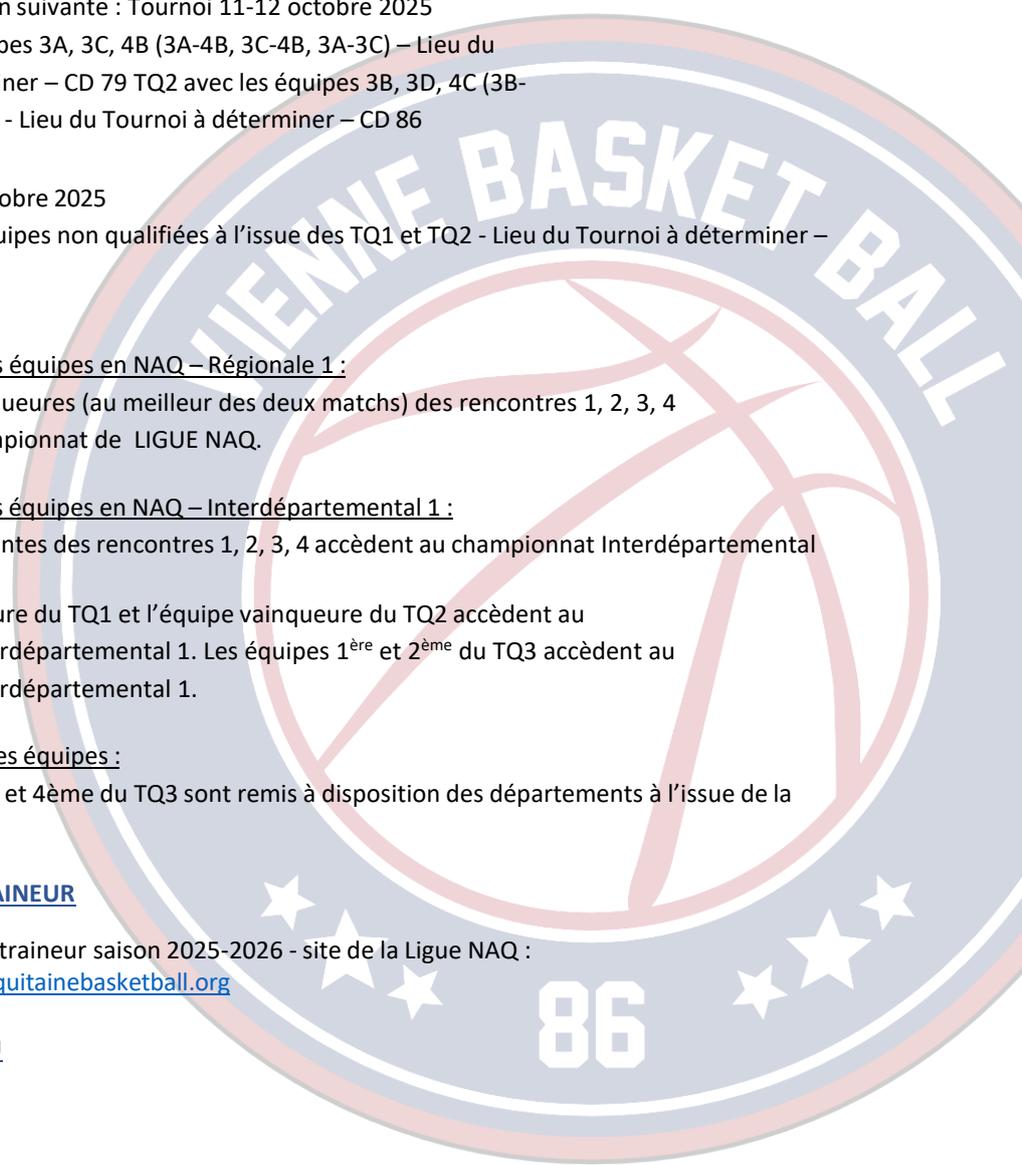
Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ :
<https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se

rencontrent en match aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

(5) 4B contre 3A et (6) 4A contre 3B

(7) 4C contre 3D et (8) 4D contre 3C

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(5) 3A contre 4B et (6) 3B contre 4A

(7) 3D contre 4C et (8) 3C contre 4D

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueures (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

Les équipes vainqueures (au meilleur des deux matchs) des rencontres 5, 6, 7, 8 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes perdantes des rencontres 5, 6, 7, 8 sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

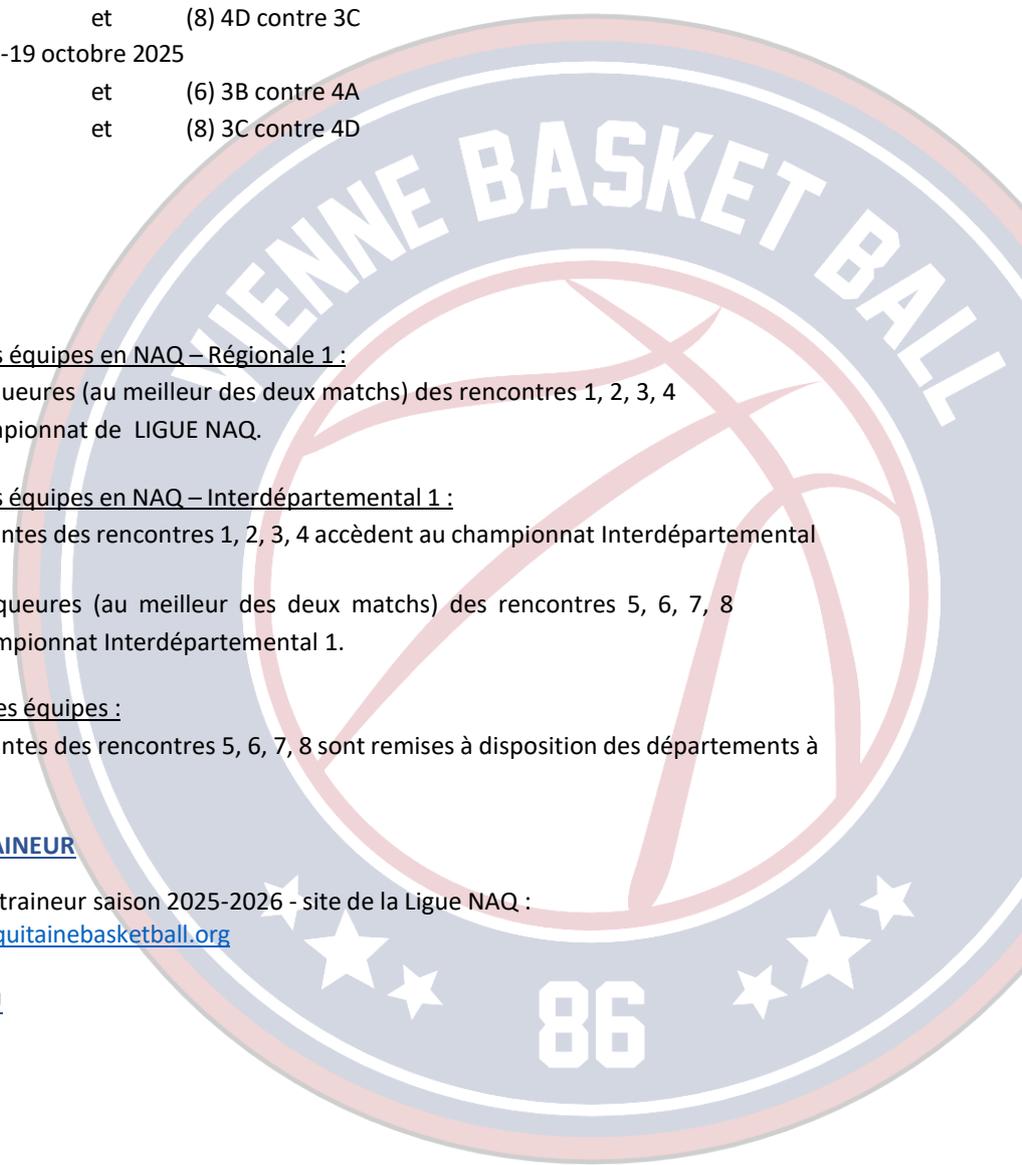
ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ :

<https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 15

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match

aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

- | | | |
|------------------|----|------------------|
| (1) 2B contre 1A | et | (2) 2A contre 1B |
| (3) 2C contre 1D | et | (4) 2D contre 1C |

Match Retour : 18-19 octobre 2025

- | | | |
|------------------|----|------------------|
| (1) 1A contre 2B | et | (2) 1B contre 2A |
| (3) 1D contre 2C | et | (4) 1C contre 2D |



Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de Tournoi de la

façon suivante : Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 17

TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C, 4A (3B-4C, 3D-4A, 3B-4A, 3D-4C, 4A-4C, 3B-3D) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 16

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 16

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ1 et les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

L'équipe vainqueur du TQ3 accède au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

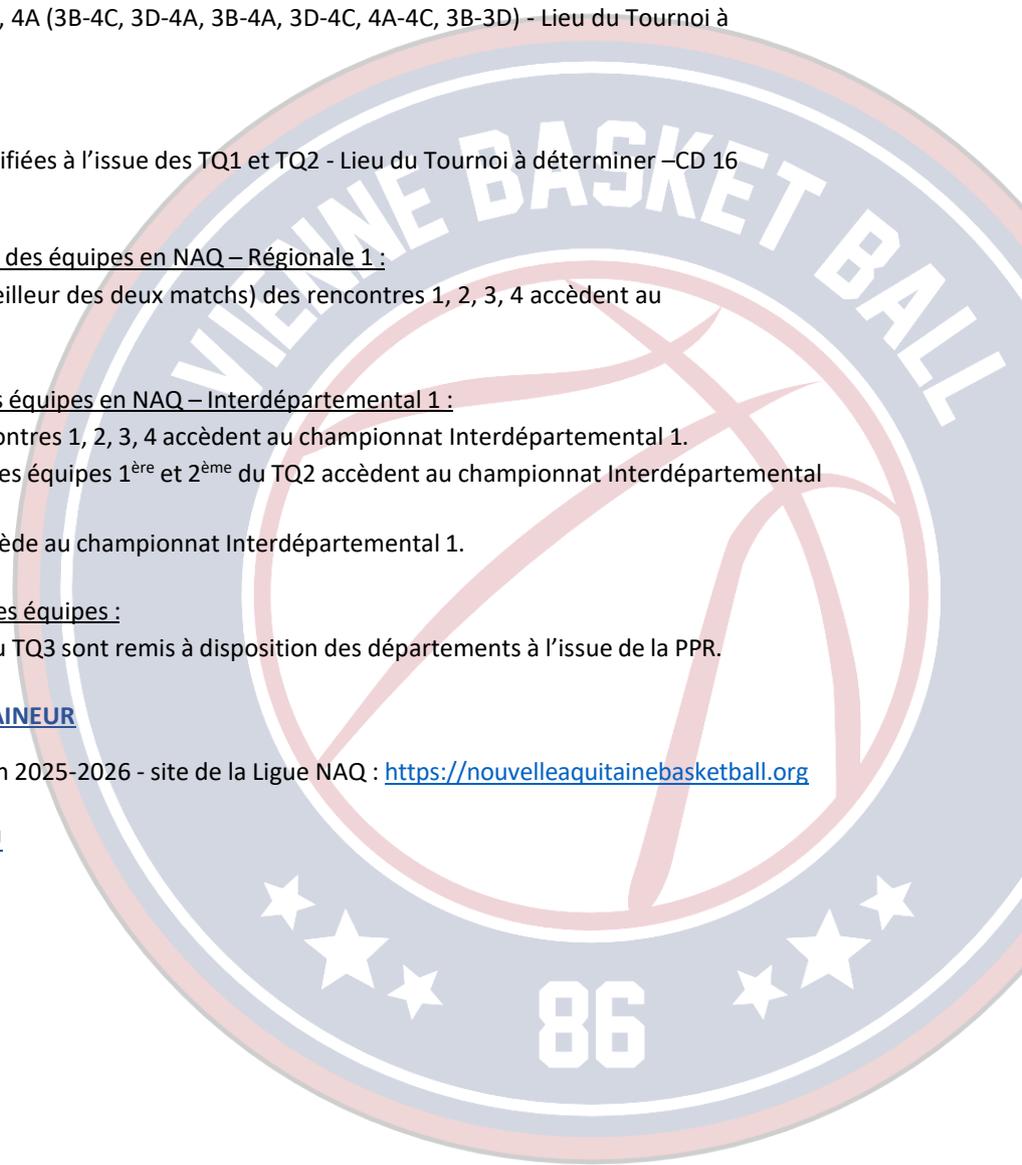
Les équipes, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 20

c) Nombre de poules : 4 soit 6 équipes par poule (dont 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Régionale 2 :

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

d) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule accèdent au championnat d'Interdépartemental 1.

e) Descentes des équipes :

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18F – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 14

c) Nombre de poules : 4 soit 4 équipes par poule (avec 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 17h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **5 maxi**
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 05 octobre.

Les équipes ayant terminé 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match

aller-retour Match Aller : 11-12 octobre 2025

- | | | |
|------------------|----|------------------|
| (1) 2B contre 1A | et | (2) 2A contre 1B |
| (3) 2C contre 1D | et | (4) 2D contre 1C |

Match Retour : 18-19 octobre 2025

(1) 1A contre 2B et (2) 1B contre 2A
(3) 1D contre 2C et (4) 1C contre 2D

Les équipes ayant terminé 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent sous forme de Tournoi de la

façon suivante :

Tournoi 11-12 octobre 2025

TQ1 avec les équipes 3A, 3C, 4B (3A-4B, 3C-4B, 3A-3C) – Lieu du Tournoi à déterminer – CD 79

TQ2 avec les équipes 3B, 3D, 4C (3B-4C, 3D-4C, 3B-3D) - Lieu du Tournoi à déterminer – CD 17

Tournoi 18-19 octobre 2025

TQ3 avec les 4 équipes non qualifiées à l'issue des TQ1 et TQ2 - Lieu du Tournoi à déterminer –CD 86

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes vainqueurs (au meilleur des deux matchs) des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes perdantes des rencontres 1, 2, 3, 4 accèdent au championnat Interdépartemental 1.
L'équipe vainqueur du TQ1 et l'équipe vainqueur du TQ2 accèdent au championnat Interdépartemental 1.
Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} du TQ3 accèdent au championnat Interdépartemental 1.

d) Descentes des équipes :

Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} du TQ3 sont remis à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U18M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 20

c) Nombre de poules : 4 soit 6 équipes par poule (dont 1 exempt)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 17h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'ÉPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ – Régionale 1 :

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ – Régionale 2 :

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

d) Montées des équipes en NAQ – Interdépartemental 1 :

Les équipes classées 3 et 4^{ème} de chaque poule accèdent au championnat d'Interdépartemental 1.

e) Descentes des équipes :

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule sont remises à disposition des départements à l'issue de la PPR.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB





REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M – Phase PPR

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des comités départementaux du secteur nord (16, 17, 79, 86), inscrites lors de la phase d'engagement du 16 au 30 juin 2025.

b) Nombre d'équipes : 6

c) Nombre de poules : 1

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche 11h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 7 licences AST CTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

d) Surclassement :

- **Le surclassement de Type D est obligatoire.**

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Déroulement de la Phase Pré Région :

Les équipes se rencontrent en match simple du 20 septembre au 19 octobre.

b) Montées des équipes en NAQ :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat de LIGUE NAQ.

c) Montées des équipes en NAQ :

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} accèdent au championnat Interdépartemental avec le CD87.

ARTICLE 5 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur saison 2025-2026 - site de la Ligue NAQ : <https://nouvelleaquitainebasketball.org>

ARTICLE 6 : REGLEMENT DE JEU

Voir règles FFBB



CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2025/2026 PHASE 1 ET 2

Periode : Aout – Decembre 25

CALENDRIER GENERAL CD86 - 2025-26

	5X5				Jeunes	Jeunes	Coupe de la Vienne	Mini Basket Plateaux	championnat 3X3	Technique	Officiel	Divers
	SENIORS			JEUNES	Interdept	Interdept						
	Poule de 12	Poule de 10	Poule de 6		Poule de 6	U11						
S.6 D.7 sept					TQ PPR				11 tournois			
V.12 S.13 D.14 Sept					TQ PPR				U18/séniors			14/09 : Open féminin
V.19 S.20 D.21 Sept	1A		1A	1A	PPR						recyclage 20/09 matin	
V.26 S.27 D.28 Sept	2A		2A	2A	rassemblement 28/09	PPR			6 tournois			
V.3 S.4 D.5 Oct	3A		3A	3A		PPR			U13/U15			
V.10 S.11 D.12 Oct	4A		4A	4A	PPR						11/10 : Ecole arbitrage	
V.17 S.18 D.19 Oct			5A	5A	PPR							
V.24 S.25 D.26 Oct											26/10 : formation formateurs	
V.31 Oct S.1er D.2 Nov	5A									CIC/TIC du 29 au 1er		
V.7 S.8 D.9 Nov	6A		1R	1A	1A	1A		U9-1		BF enfants		
V.14 S.15 D.16 Nov	7A		2R	2A	2A	2A				BF Jeunes	15/11 : EAD (2)	
V.21 S.22 D.23 Nov	rattrapage		rattrapage	rattrapage	rattrapage	rattrapage	1er tour		jeunes		17/11 : Perf Naq	
V.28 S.29 D.30 Nov	8A		3R	3A	3A	3A			jeunes	BF adultes		
V.5 S.6 D.7 Déc	9A		4R	4A	4A	4A		U9-2		BF enfants		
V.12 S.13 D.14 Déc	10A		5R	5A	5A	5A				BF jeunes CS1	8/12 : Perf. CDO	
V.19 S.20 D.21 Déc									Jeunes	CS1		
V.26 S.27 D.28 Déc												

86

CALENDRIER SPORTIF - SAISON 2025/2026 PHASE 3

Periode : Janvier - Juin 2026

	CALENDRIER GENERAL CD86 - 2025-26													
	5X5				Jeunes		Jeunes		Coupe de la Vienne	Mini Basket Plateaux	championnat 3X3	Technique	Officiel	Divers
	SENIORS		JEUNES		Interdept	Interdept	Niveau 1	Niveau 2	Vienne	Plateaux	3X3	Technique	Officiel	Divers
	Poule de 12	Poule de 10	Poule de 6	Poule de 6	U11	Niveau 1	Niveau 2							
V.9 S.10 D.11 Janv	11A		1A	1A	1A	6A	1A					BF adultes	10/01 : EAD(3) + recyclage	
V.16 S.17 D.18 Janv	1R		2A	2A	2A	7A	2A		U9-3			BF enfants Challenge benjamins		
V.23 S.24 D.25 Janv	rattrapage		rattrapage	rattrapage	rattrapage	1R	3A	2è tour				BF jeunes		
V.30 S.31 Janv et 1er Fé	2R		3A	3A	3A	2R	4A							
V.6 S.7 D.8 Fév	3R											BF adultes		
V.13 S.14 D.15 Fév												CS1	9 -> 12/02 : EAD	
V.20 S.21 D.22 Fév			rattrapage	rattrapage	rattrapage	rattrapage	rattrapage							
V.27 S.28 Fév et 1er Ma	4R		4A	4A	4A	3R	5A		U9-4				2/03 : Perf CDO	
V.6 S.7 D.8 Mars	5R		5A	5A	5A	4R	1R						7/03 : EAD(5)	
V.13 S.14 D.15 Mars	rattrapage		rattrapage	rattrapage	rattrapage	rattrapage	rattrapage	3è tour						
V.20 S.21 D.22 Mars	6R		1R	1R	1R	5R	2R		U7-1				23/03 : Perf CDO	
V.27 S.28 D.29 Mars	7R		2R	2R	2R	6R	3R		U9-5					
V.3 S.4 D.5 Avril + lundi Pâque	8R		3R	3R	3R	7R								
V.10 S.11 D.12 Avril	rattrapage		rattrapage	rattrapage	rattrapage		rattrapage	4è tour						
V.17 S.18 D.19 Avril												Finales tour		
V.24 S.25 D.26 Avril	9R		4R	4R	4R		4R							
Vendredi 1er Mai					FNMB				FNMB U9					
S.2 D.3 Mai	10R						5R							
Vendredi 8 Mai														
S.9 D.10 Mai	11R		5R	5R	5R									
Jeudi Ascension 14 Mai														
V.15 S.16 D.17 Mai												Finales région		
V.22 S.23 D.24 Mai + lundi Pentecôte								1/2 finales	FNMB U7					
V.29 S.30 D.31 Mai														
S.6 et D.7 Juin								Finales						
S.13 D.14 Juin														Finale panier d'Or ?
S.20 D.21 Juin														
08-juil											Summer Tour (JDP)			
15-juil											U13 ->			
22-juil														



CALENDRIER ADMINISTRATIF - SAISON 2025/2026

Réunions du comité directeur et de son bureau

Mercredi 27 août 2025	19h00	Réunion du comité directeur
Jeudi 04 septembre 2025	19h00	Réunion Rentrée des clubs AG Ordinaire Session 2
Mardi 23 septembre 2025	19h00	Réunion du comité directeur
Mardi 14 octobre 2025	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
Mercredi 12 novembre 2025	19h00	Réunion du comité directeur
Mardi 9 décembre 2025	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
Mardi 13 janvier 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Mercredi 25 février 2026	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
Mardi 17 mars 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Mardi 21 avril 2026	19h00	Réunion de bureau du comité directeur
Mardi 12 mai 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Mardi 02 juin 2026	19h00	Réunion du comité directeur
Vendredi 19 juin 2026	19h00	Assemblée générale

Assemblées générales

Vendredi 19 juin 2026	19h00	Comité départemental Vienne de basketball
A définir		Ligue Nouvelle-Aquitaine de basketball

DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2025/2026

Dispositions financières

Ordre général	
Majoration pour dépassement de délai de paiement (15 jours après réception des factures)	10 %
Envoi de courrier recommandé	Frais postaux
Dérogation non saisie, ou saisie à moins de 30 jours ou changement de dates ou d'horaires moins de 7 jours avant la rencontre et/ou après désignation d'officiel(s)	30 €
Dérogation déposée dans les temps, mais sans réponse du club adverse 21 jours avant la rencontre	10€
Liste des joueurs brûlés non parvenue ou parvenue en retard à la commission sportive concernée (limite 7 jours avant la 1ere rencontre)	25€
Liste des équipes personnalisées non parvenue ou parvenue en retard à la commission sportive concernée ou à la commission coupe de la Vienne (limite 7 jours avant la 1ere rencontre)	25 €
Coupe de la Vienne : joueur ajouté par rapport à la liste personnalisée fournie avant le 1 ^{er} tour de coupe (sauf nouveau licencié)	50 €
Coupe de la Vienne : joueur changeant d'équipe personnalisée	25 € et rencontre perdue par pénalité
Feuille e-marque non transmise ou transmise en retard (le dimanche après 21H), non utilisation de l'e-marque	25,00 €
Score non saisi ou saisi en retard (après dimanche 21H)	25,00 €
Forfait simple jeunes U11	10,00 €
Forfait tardif jeunes U11 (après vendredi midi)	15,00 €
Forfait général jeunes (U11)	30 €
Forfait simple U13 à U21	40,00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait tardif U13 à U21(après vendredi midi)	60.00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait général U13 à U21	70 €
Forfait simple SENIORS	65,00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
Forfait tardif SENIORS (après vendredi midi)	100,00 € + frais annexes s'il y a lieu (arbitrages, déplacements équipes adverses, etc...)
Forfait général SENIORS	100 €
Forfait coupe de la Vienne jeunes et seniors jusqu'en ¼ de finale	Montant du forfait simple de la catégorie concernée plus arbitrage
Forfait coupe de la Vienne jeunes et seniors en finale et ½ finale	100 €
Réclamation (80,00 € au dépôt de la réclamation et	180,00 €

100,00 € à la confirmation du groupement sportif)		
Délégué de club absent toutes catégories	12 €	
Nombre de mutés dépassé en seniors et U13 > 3	25,00 € et match perdu par pénalité	
Nombre de mutés dépassé en U15, U18, U21 M et F >5	25,00 € et match perdu par pénalité	
Plus de cinq joueurs qui doublent jusqu'en U21	40,00 € et match perdu par pénalité	
Plus de cinq joueurs qui doublent en seniors	65,00 € et match perdu par pénalité	
Joueur brûlé jouant en division inférieure jusqu'en U21	40,00 € et match perdu par pénalité	
Joueur brûlé jouant en division inférieure seniors	65,00 € et match perdu par pénalité	
Joueur non qualifié ou non surclassé (toutes catégories)	25,00 € et match perdu par pénalité	
Officiel, dirigeant et technicien non qualifiés	25,00 €	
Licence non présentée (joueur qualifié)	10 €	
Nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé	25 € par joueur muté et match perdu par pénalité	
Type de licence non autorisé pour un entraîneur ou joueur U13 à séniors	15,00 € et match perdu par pénalité	
Incivilités		
	G1	G2
Faute technique 1 ou disqualifiante sans rapport	30 €	30 €
Faute technique 2 ou disqualifiante sans rapport	80 €	30 €
Faute technique 3 ou disqualifiante sans rapport	100 €	30 €
Frais de dossier cumul 3 fautes techniques et/ou FDSR	35 € - LNABB	
Faute technique 4 ou disqualifiante sans rapport	130,00 €	30 €
Faute technique 5 ou disqualifiante sans rapport et suivantes	150,00 €	30 €
Ouverture du dossier disciplinaire à partir de la 5 ^e FT	160 € - LNABB	
Officiels		
Indemnité arbitre pour une rencontre seniors et U21 (prime fixe + kilomètres)	30,00 € + kms aller-retour	
Indemnité arbitre pour une rencontre Jeune (U15 à U18) (prime fixe + kilomètres)	24,00 € + kms aller-retour	
Indemnité arbitre pour une rencontre Jeune U13M et F (prime fixe + kilomètres)	20,00 € + kms aller-retour	
Absence Arbitres non excusée (facturée au club)	1ere fois : 1 avertissement : gratuit 2eme fois : 15 €	
Indisponibilités non saisies moins de 21 jours avant la rencontre (facturées au club)	1ere fois : 1 avertissement : gratuit 2eme fois : 15 €	
Indemnité kilométrique < 340 kilomètres aller et retour	0,40€	
Autres		
Ouverture d'un dossier disciplinaire	Tarif LNABB	
Rapport demandé non parvenu ou parvenu en retard	Tarif LNABB	
Absence à l'assemblée générale du comité départemental Vienne de basketball - Clubs	100,00 €	
Absence à toute réunion obligatoire (présentielle / distancielle) - Clubs	50 €	
Absence à la réunion de rentrée des clubs (réunion obligatoire) - Clubs	50 €	

Absence à la fête du mini basket Si absence totale du club ayant des équipes engagées en U11 F/M, une pénalité sera appliquée.	Montant de la pénalité appliquée : 10 € multiplié par le nombre d'équipes engagées en championnat
Stages - Participation des stagiaires	
Recyclage arbitre sur 1 journée (repas à la charge du stagiaire)	GRATUIT
Formation brevet fédéral, public enfants, jeunes, séniors, vivre ensemble	190 €

TARIFS

Affiliations - FFBB		
Club de moins de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	199 €
Club de moins de 50 licenciés	3X3 - VXE	199 €
Club de moins de 50 licenciés	VXE	199 €
Club de plus de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	299 €
Club de plus de 50 licenciés	3X3 - VXE	299 €
Club de plus de 50 licenciés	VXE	299 €
Nouvelle association	5X5 - 3X3 - VXE	199 €
+ 2eme année d'affiliation		0 €
+ 3eme année d'affiliation		0 €
Nouvelle association	3X3 - VXE	199 €
+ 2eme année d'affiliation		0 €
+ 3eme année d'affiliation		0 €
Nouvelle association	VXE	199 €
+ 2eme année d'affiliation		0 €
+ 3eme année d'affiliation		0 €
Cotisation départementale		
Club de moins de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	70,00 €
Club de plus de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	85,00 €

DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFS – SAISON 2025/2026

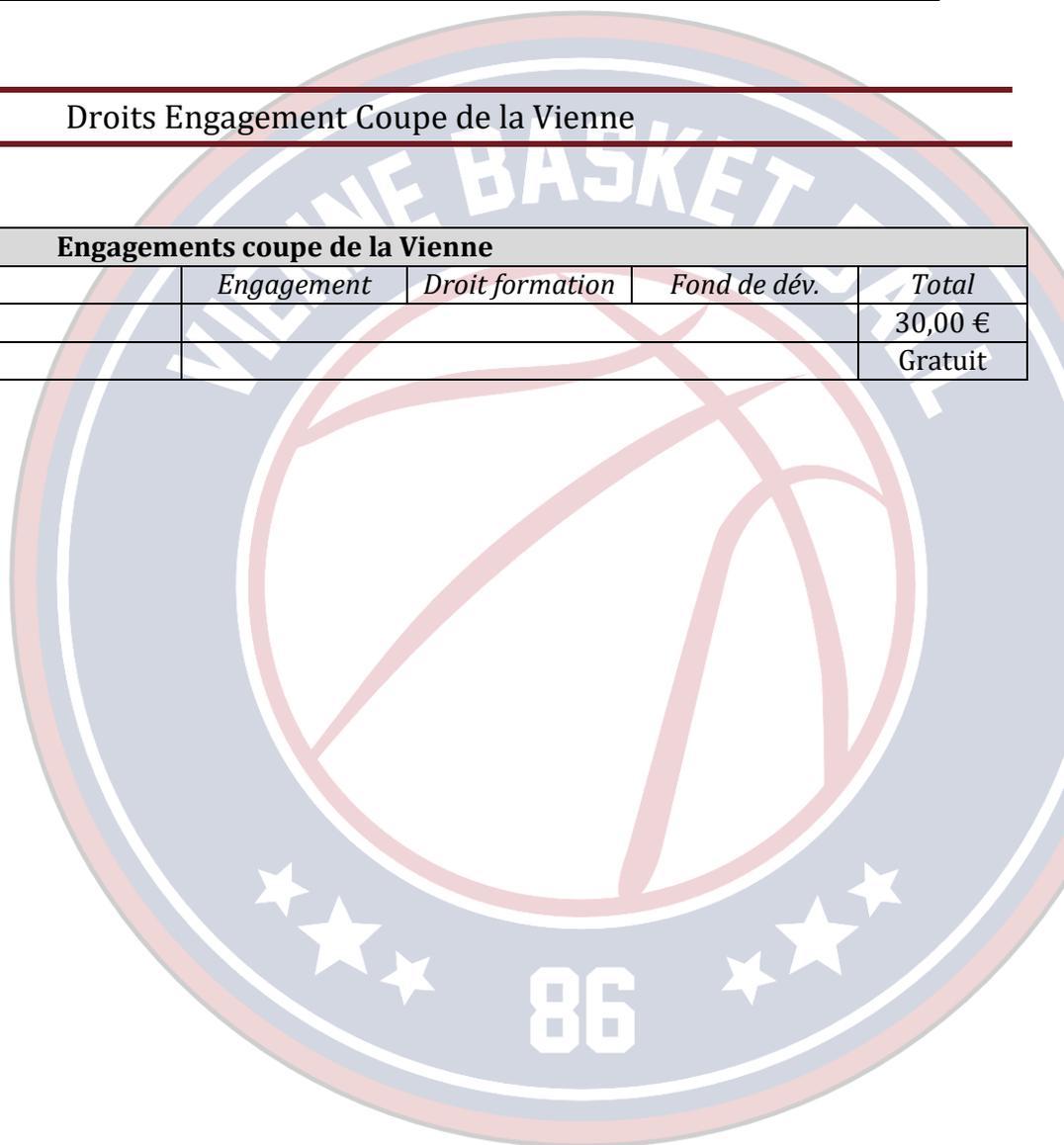
Droits Engagement Championnats

CATÉGORIES SENIORS		Engagement 5x5	DROIT FORMATION ARBITRES	Total
Championnat Départemental				
PRM – PRF	Masculine Féminine	75 €	55 €	130 €
D2	Masculine Féminine	75 €	45 €	120 €
CATÉGORIES JEUNES		Engagement 5x5	DROIT FORMATION ARBITRES	Total
Championnat Interdépartemental				
U13 à U21 Phase pré région (Sept/oct)	Masculine Féminine	30 €	0 €	30 €
U13 à U21 - ID1 (nov à mai)	Masculine Féminine	85€	35 €	120 €
U13 à U21 - ID2 (janv à mai)	Masculine Féminine	55 €	25 €	80 €
CATÉGORIES JEUNES		Engagement 5x5	DROIT FORMATION ARBITRES	Total
Championnat Départemental				
U11 1 ^{ère} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine	20 €	0 €	20 €
U11 2 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine	20€	0 €	20 €
U11 1ere phase (Nov-Déc)	Féminine	0 €	0 €	0 €
U11 2eme phase (janv-mai)	Féminine	0 €	0 €	0 €
U13 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Masculine	10 €	0 €	10 €
U13 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine	20 €	5 €	25 €
U13 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine	25 €	10 €	35 €
U13 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Féminine	0 €	0 €	0 €
U13 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Féminine	0 €	5 €	5 €
U13 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Féminine	0 €	10 €	10 €
U15 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Masculine Féminine	10 €	5 €	15 €
U15 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine Féminine	20 €	25 €	45 €
U15 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine Féminine	35 €	20 €	55 €

U18 – U21 1 ^{ère} Phase (Sept. – Oct.)	Masculine Féminine	10 €	5 €	15 €
U18 – U21 2 ^{ème} Phase (Nov. – Déc.)	Masculine Féminine	20 €	25 €	45 €
U18 – U21 3 ^{ème} Phase (Janv. – Mai)	Masculine Féminine	35 €	20 €	55 €

Droits Engagement Coupe de la Vienne

Engagements coupe de la Vienne				
	<i>Engagement</i>	<i>Droit formation</i>	<i>Fond de dév.</i>	<i>Total</i>
Seniors				30,00 €
U15, U18, U18, U21 :				Gratuit



TARIFS LICENCES 2025-2026

Licences (Socle + Extension)				
	Fédération	Ligue	Comité	Total
Dirigeants, officiels, techniciens	14.00€	13.00 €	13.50€	40.50€
Loisir	24.00€	14.00 €	13.50€	51.50€
Joueur Entreprise	24.00 €	20.75 €	13.50€	58.25 €
U19 à seniors	31.00 €	21.25 €	24.50€	76.75 €
U16 à U18	31.00 €	21.25 €	24.00€	76.25 €
U12 à U15	21.00€	17.50 €	21.50€	60.00 €
Baby à U11	15.00€	14.00€	19.00€	48.00 €
OTM club et arbitres clubs majeurs (E-learning obtenu)				25.00 €
AST Territoires - U13 et moins				Gratuit
AST Territoires - U15				15,00 €
AST Territoires - U16 et plus				24,00 €
AST Entreprise U19 et plus				19,00 €
ASP Performance - U18 et moins				Gratuit
ASP Performance - U19 et plus				24,00 €
Basket Vivre Ensemble - U18 et moins				14,00€ (FFBB)
Basket Vivre Ensemble - U19 et plus				40,50 €
Micro Basket U1 à U5				Gratuit
Extension T : prêt compétition				
U7 à U13				Gratuit
U14 - U15				63.00€
U16 - Séniors				65.00€
Assurances (HELMET SPORT)				
RC obligatoire incluse dans tarif				0.26 €
Option A facultative				2.09 €
Option B avec Indemnité journalière (option)				6.39 €
Option C : A ou B + 0.36 (option)				0.50 €
Mutations				
U7 à U13				Gratuit
U14 à séniors				60.00€
Licence hors club				
Voir dispositions financières FFBB				